



Communauté Lesneven
Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

Membres en exercice : 39

- ▶ Présents : 35
- ▶ Votants : 38 (4 procurations)

Date d'affichage de la convocation : 13/02/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

DELIBERATION N° CC/17/2020

Séance du 19 / 02 / 2020

Le 19 février 2020 à 18h00, le conseil communautaire - dûment convoqué le 13 février 2020 - s'est réuni en session ordinaire dans la salle Balan à la Maison d'accueil de Lesneven, sous la présidence de Bernard TANGUY, président.

Membres présents

Commune de Goulven	Gilles LE DROFF
Commune de Guissény	Herveline CABON - Raphaël RAPIN - Pascal LORGERE
Commune de Kerlouan	Christian COLLIQU - Gérard MITCHOVITCH
Commune de Kernilis	Pierre ADAM - Sandra ROUDAUT
Commune de Kernouës	Christophe BELE
Commune de Lanarvily	Yvon THOMAS
Commune de Le Folgoët	Odette CASTEL - Guy MONOT - Bernard TANGUY - Yolande TANGUY
Commune de Lesneven	Claudie BALCON - Françoise BRIAND - Claire CHAPALAIN - Pascal CORNIC - Nicolas KERMARREC - Ghislaine MESSENGER - Prosper QUELLEC - Isabelle QUILLEREVE-MOREAU
Commune de Ploudaniel	Marie-Paule ABIVEN - Bertrand LAOT - Marie-Pierre LOAËC - Joël MARCHADOUR
Commune de Plouider	Marylène LAGADEC - Guy MORDRET - René PAUGAM
Commune de Plouneour-Brignogan-Plages	Marie-Françoise BUORS - Pascal GOULAOUIC - Jean-Clément ZION
Commune de Saint-Frégant	Cécile GALLIQU
Commune de Saint-Méen	Jacques CROGUENNEC
Commune de Trégarantec	Romuald BOIVIN

Absents excusés ayant donné pouvoir

Charlotte ABIVEN (pouvoir à Christian COLLIQU) - Alexis BONENFANT (pouvoir à Ghislaine MESSENGER) - Yves QUINQUIS (pouvoir à Claudie BALCON) - Joël PINVIDIC (pouvoir à Joël MARCHADOUR)

Absent excusé n'ayant pas donné pouvoir

néant

**APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS
EXERCICE 2019**

EXPOSÉ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-31,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article D 2342-11,

Vu les délibérations du Conseil Communautaire du 20 mars 2019 adoptant les budgets primitifs de l'exercice 2019,

Vu le compte administratif de l'exercice 2019 de la Communauté Lesneven Côte des Légendes, budget principal et celui des budgets annexes de l'abattoir public, des zones d'activité économique, du SPANC et du SPED présentés par le vice-président aux finances, dont les résultats globaux sont présentés en annexe,

Vu la délibération n° CC/59/2019 en date du 5 juin 2019 portant transfert de compétences eau potable et assainissement collectif,

Considérant qu'en application du 2^e alinéa de l'article L5211-41 du CGCT, par renvoi de l'article L5214-21, le CA 2019 du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des communes de Goulven, Plouider et Plounéour-Trez (SIAEP) et celui du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Collectif Guisseny-Kerlouan (SIAC-GK) doivent être votés par la CLCL,

Considérant que ces comptes administratifs sont strictement conformes aux comptes de gestion tenus par le Trésorier,

Le Président ayant quitté la séance, le conseil communautaire siège sous la présidence de Madame Françoise BRIAND, 1^{ère} vice-présidente.

Décisions :

- Le compte administratif du budget principal est adopté à l'unanimité.
- Le compte administratif du budget annexe des ZAE est adopté à l'unanimité.
- Le compte administratif du budget annexe abattoir est adopté à l'unanimité.
- Le compte administratif du budget annexe SPED est adopté à l'unanimité.
- Le compte administratif du budget annexe SPANC est adopté à l'unanimité.
- Le compte administratif du budget annexe SIAC-GK est adopté à l'unanimité.
- Le compte administratif du budget annexe SIAEP est adopté à l'unanimité.

Le Président
Bernard TANGUY



Communauté Lesneven
Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

Membres en exercice : 39

- ▶ Présents : 35
- ▶ Votants : 39 (4 procurations)

Date d'affichage de la convocation : 13/02/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N° CC/18/2020

Séance du 19 / 02 / 2020

Le 19 février 2020 à 18h00, le conseil communautaire - dûment convoqué le 13 février 2020 - s'est réuni en session ordinaire dans la salle Balan à la Maison d'accueil de Lesneven, sous la présidence de Bernard TANGUY, président.

Membres présents

Commune de Goulven	Gilles LE DROFF
Commune de Guissény	Herveline CABON - Raphaël RAPIN - Pascal LORGERE
Commune de Kerlouan	Christian COLLIOU - Gérard MITCHOVITCH
Commune de Kernilis	Pierre ADAM - Sandra ROUDAUT
Commune de Kernouës	Christophe BELE
Commune de Lanarvily	Yvon THOMAS
Commune de Le Folgoët	Odette CASTEL - Guy MONOT - Bernard TANGUY - Yolande TANGUY
Commune de Lesneven	Claudie BALCON - Françoise BRIAND - Claire CHAPALAIN - Pascal CORNIC - Nicolas KERMARREC - Ghislaine MESSAGER - Prosper QUELLEC - Isabelle QUILLEREVE-MOREAU
Commune de Ploudaniel	Marie-Paule ABIVEN - Bertrand LAOT - Marie-Pierre LOAËC - Joël MARCHADOUR
Commune de Plouider	Marylène LAGADEC - Guy MORDRET - René PAUGAM
Commune de Plounéour-Brignogan-Plages	Marie-Françoise BUORS - Pascal GOULAOUIC - Jean-Clément ZION
Commune de Saint-Frégant	Cécile GALLIOU
Commune de Saint-Méen	Jacques CROGUENNEC
Commune de Trégarantec	Romuald BOIVIN

Absents excusés ayant donné pouvoir

Charlotte ABIVEN (pouvoir à Christian COLLIOU) - Alexis BONENFANT (pouvoir à Ghislaine MESSAGER) - Yves QUINQUIS (pouvoir à Claudie BALCON) - Joël PINVIDIC (pouvoir à Joël MARCHADOUR)

Absent excusé n'ayant pas donné pouvoir

néant

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION EXERCICE 2019

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-31,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2019 de la Communauté Lesneven Côte des Légendes, celui des zones d'activité économique, celui de l'abattoir public, celui du Service Public d'Assainissement Non-Collectif (SPANC), celui du Service Public d'Élimination des Déchets, celui du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des communes de Goulven, Plouider et Plounéour-Trez (SIAEP) et celui du

Syndicat Intercommunal d'Assainissement Collectif Guisseny-Kerlouan (SIAC-GK), dressés par Monsieur le Trésorier et remis à Monsieur le Président, dont les résultats globaux sont présentés en annexe,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs et celles des comptes de gestion,

Décisions :

- Le compte de gestion du budget principal est adopté à l'unanimité.
- Le compte de gestion du budget annexe des ZAE est adopté à l'unanimité.
- Le compte de gestion du budget annexe abattoir est adopté à l'unanimité.
- Le compte de gestion du budget annexe SPED est adopté à l'unanimité.
- Le compte de gestion du budget annexe SPANC est adopté à l'unanimité.
- Le compte de gestion du budget annexe SIAC-GK est adopté à l'unanimité.
- Le compte de gestion du budget annexe SIAEP est adopté à l'unanimité.

Le Président
Bernard TANGUY



Membres en exercice : 39

- ▶ Présents : 35
- ▶ Votants : 39 (4 procurations)

Date d'affichage de la convocation : 13/02/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS DU
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

DELIBERATION N° CC/19/2020

Séance du 19 / 02 / 2020

Le 19 février 2020 à 18h00, le conseil communautaire - dûment convoqué le 13 février 2020 - s'est réuni en session ordinaire dans la salle Balan à la Maison d'accueil de Lesneven, sous la présidence de Bernard TANGUY, président.

Membres présents

Commune de Goulven	Gilles LE DROFF
Commune de Guissény	Herveline CABON - Raphaël RAPIN - Pascal LORGERE
Commune de Kerlouan	Christian COLLIOU - Gérard MITCHOVITCH
Commune de Kernilis	Pierre ADAM - Sandra ROUDAUT
Commune de Kernouës	Christophe BELE
Commune de Lanarvily	Yvon THOMAS
Commune de Le Folgoët	Odette CASTEL - Guy MONOT - Bernard TANGUY - Yolande TANGUY
Commune de Lesneven	Claudie BALCON - Françoise BRIAND - Claire CHAPALAIN - Pascal CORNIC - Nicolas KERMARREC - Ghislaine MESSAGER - Prosper QUELLEC - Isabelle QUILLEREVE-MOREAU
Commune de Ploudaniel	Marie-Paule ABIVEN - Bertrand LAOT - Marie-Pierre LOAËC - Joël MARCHADOUR
Commune de Plouider	Marylène LAGADEC - Guy MORDRET - René PAUGAM
Commune de Plouneour-Brignogan-Plages	Marie-Françoise BUORS - Pascal GOULAOUIC - Jean-Clément ZION
Commune de Saint-Frégant	Cécile GALLIOU
Commune de Saint-Méen	Jacques CROGUENNEC
Commune de Trégarantec	Romuald BOIVIN

Absents excusés ayant donné pouvoir

Charlotte ABIVEN (pouvoir à Christian COLLIOU) - Alexis BONENFANT (pouvoir à Ghislaine MESSAGER) - Yves QUINQUIS (pouvoir à Claudie BALCON) - Joël PINVIDIC (pouvoir à Joël MARCHADOUR)

Absent excusé n'ayant pas donné pouvoir

néant

FISCALITE 2020 – VOTE DES TAUX

Exposé :

La commission « Finances – marchés – contrats » réunie le 12 février dernier, a proposé de reconduire les taux de fiscalité votés en 2019. Cette proposition est soumise à l'approbation du conseil communautaire : une simulation des bases et des produits fiscaux a été établie (cf. annexe) et est soumise au vote des conseillers communautaires.

Décision : Sur proposition du Président figurant en annexe, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de fixer comme suit les taux de la fiscalité mixte et de la cotisation foncière des entreprises pour l'année 2020 :

	BASES	TAUX	PRODUIT
CFE	6 804 952 €	23.86 %	1 623 662 €
TH	34 570 007 €	9.98 %	3 450 087 €
TFPNB	1 277 024 €	1.94 %	24 774 €
TFPB	26 654 000 €	0.00 %	0 €

Le Président
Bernard TANGUY



Communauté Lesneven
Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

Membres en exercice : 39

- ▶ Présents : 35
- ▶ Votants : 39 (4 procurations)

Date d'affichage de la convocation : 13/02/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N° CC/20/2020

Séance du 19 / 02 / 2020

Le 19 février 2020 à 18h00, le conseil communautaire - dûment convoqué le 13 février 2020 - s'est réuni en session ordinaire dans la salle Balan à la Maison d'accueil de Lesneven, sous la présidence de Bernard TANGUY, président.

Membres présents

Commune de Goulven	Gilles LE DROFF
Commune de Guissény	Herveline CABON - Raphaël RAPIN - Pascal LORGERE
Commune de Kerlouan	Christian COLLIOU - Gérard MITCHOVITCH
Commune de Kernilis	Pierre ADAM - Sandra ROUDAUT
Commune de Kernouës	Christophe BELE
Commune de Lanarvily	Yvon THOMAS
Commune de Le Folgoët	Odette CASTEL - Guy MONOT - Bernard TANGUY - Yolande TANGUY
Commune de Lesneven	Claudie BALCON - Françoise BRIAND - Claire CHAPALAIN - Pascal CORNIC - Nicolas KERMARREC - Ghislaine MESSENGER - Prosper QUELLEC - Isabelle QUILLEREVE-MOREAU
Commune de Ploudaniel	Marie-Paule ABIVEN - Bertrand LAOT - Marie-Pierre LOAËC - Joël MARCHADOUR
Commune de Plouider	Marylène LAGADEC - Guy MORDRET - René PAUGAM
Commune de Plouneour-Brignogan-Plages	Marie-Françoise BUORS - Pascal GOULAOUIC - Jean-Clément ZION
Commune de Saint-Frégant	Cécile GALLIOU
Commune de Saint-Méen	Jacques CROGUENNEC
Commune de Trégarantec	Romuald BOIVIN

Absents excusés ayant donné pouvoir

Charlotte ABIVEN (pouvoir à Christian COLLIOU) - Alexis BONENFANT (pouvoir à Ghislaine MESSENGER) - Yves QUINQUIS (pouvoir à Claudie BALCON) - Joël PINVIDIC (pouvoir à Joël MARCHADOUR)

Absent excusé n'ayant pas donné pouvoir

néant

**ATTRIBUTION DE COMPENSATION
EXERCICE 2020**

Exposé :

VU la délibération du 23 mars 2011 numérotée 19/2011 portant le montant des attributions de compensation à 1 162 221 € à compter de l'année 2011 afin de tenir compte du transfert de compétence des communes ayant un office de tourisme vers l'EPCI ;

VU la délibération du 28 juin 2011 numérotée 39/2011 portant le montant des attributions de compensation à 1 179 355 € à compter de l'année 2011 afin de tenir compte d'une part de la révision des charges locatives concernant le transfert de compétence des communes ayant un office de tourisme vers

l'EPCI, et d'autre part du transfert de charges liées au transfert de la compétence « sécurité et surveillance des élèves sur la place Jo. Vérine » ;

VU la délibération n° CC/82/2017 portant création d'un service commun communautaire chargé de la gestion administrative des ressources humaines entre la CLCL et les communes de Lesneven et Lanarvily et décidant de répercuter le coût constaté en année N sur l'attribution de compensation versée en année N+1 ;

VU le rapport de décisions de la commission d'évaluation des charges transférées établi le 28 janvier 2019 relatif aux transferts des compétences suivantes :

*Zones d'activités économiques
 Guisseny : Lanvian
 Plouider : Kerbiquet
 Plounéour-Brignogan-Plages : La Gare
 Lesneven : Gouerven
 Le Folgoët : Kerduff
 Plan local d'urbanisme intercommunal
 Gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage*

Vu l'avis favorable de la commission finances-marchés-contrats réunie le 12 février 2020,

Décision : En fonction des données exposées ci-dessus, le conseil communautaire à l'unanimité, fixe comme suit le montant de l'attribution de compensation alloué à chaque commune pour l'exercice 2020 :

ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2020			
COMMUNES	Attribution de compensation 2019	Coût du service commun RH en 2019	Attribution de compensation 2020
GOULVEN	14 255 €		14 255 €
GUISSENY	- 30 626 €		- 30 626 €
KERLOUAN	2 882 €		2 882 €
KERNILIS	32 790 €		32 790 €
KERNOUES	- 9 197 €		- 9 197 €
LANARVILY	- 6 669 €	- 1 658 €	- 8 327 €
LESNEVEN	573 712 €	- 34 282 €	539 430 €
LE FOLGOET	57 465 €		57 465 €
PLOUDANIEL	490 309 €		490 309 €
PLOUIDER	42 000 €		42 000 €
POULNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	- 40 791 €		- 40 791 €
SAINT-FREGANT	- 373 €		- 373 €
SAINT-MEEN	- 5 056 €		- 5 056 €
TREGARANTEC	1 578 €		1 578 €
TOTAUX	1 122 279 €	- 35 940 €	1 086 339 €
Inscriptions budgétaires section de fonctionnement		Dépenses	Recettes
Article 739211 AFG 01 - attribution de compensation positive		1 180 709 €	
Article 7321 AFG 01 - attribution de compensation négative			- 94 370 €

Le Président
 Bernard TANGUY



Communauté Lesneven
Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

Membres en exercice : 39

- ▶ Présents : 35
- ▶ Votants : 39 (4 procurations)

Date d'affichage de la convocation : 13/02/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N° CC/21/2020

Séance du 19 / 02 / 2020

Le 19 février 2020 à 18h00, le conseil communautaire - dûment convoqué le 13 février 2020 - s'est réuni en session ordinaire dans la salle Balan à la Maison d'accueil de Lesneven, sous la présidence de Bernard TANGUY, président.

Membres présents

Commune de Goulven	Gilles LE DROFF
Commune de Guissény	Herveline CABON - Raphaël RAPIN - Pascal LORGERE
Commune de Kerlouan	Christian COLLIOU - Gérard MITCHOVITCH
Commune de Kernilis	Pierre ADAM - Sandra ROUDAUT
Commune de Kernouës	Christophe BELE
Commune de Lanarvily	Yvon THOMAS
Commune de Le Folgoët	Odette CASTEL - Guy MONOT - Bernard TANGUY - Yolande TANGUY
Commune de Lesneven	Claudie BALCON - Françoise BRIAND - Claire CHAPALAIN - Pascal CORNIC - Nicolas KERMARREC - Ghislaine MESSENGER - Prosper QUELLEC - Isabelle QUILLEREVE-MOREAU
Commune de Ploudaniel	Marie-Paule ABIVEN - Bertrand LAOT - Marie-Pierre LOAËC - Joël MARCHADOUR
Commune de Plouider	Marylène LAGADEC - Guy MORDRET - René PAUGAM
Commune de Plouneour-Brignogan-Plages	Marie-Françoise BUORS - Pascal GOULAOUIC - Jean-Clément ZION
Commune de Saint-Frégant	Cécile GALLIOU
Commune de Saint-Méen	Jacques CROGUENNEC
Commune de Trégarantec	Romuald BOIVIN

Absents excusés ayant donné pouvoir

Charlotte ABIVEN (pouvoir à Christian COLLIOU) - Alexis BONENFANT (pouvoir à Ghislaine MESSENGER) - Yves QUINQUIS (pouvoir à Claudie BALCON) - Joël PINVIDIC (pouvoir à Joël MARCHADOUR)

Absent excusé n'ayant pas donné pouvoir

néant

**DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE
 EXERCICE 2020**

VU la délibération du 29 novembre 2017 numérotée CC/98/2017 instituant une nouvelle dotation de solidarité communautaire (DSC) au 1^{er} janvier 2018 ;

Vu l'avis favorable de la commission finances-marchés-contrats réunie le 12 février 2020,

Décision : En fonction des données communales obtenues par recensement auprès de chaque commune, le conseil communautaire à l'unanimité, fixe comme suit les montants de la dotation de solidarité alloués à chaque commune pour l'exercice 2020 :

SYNTHESE						
Commune	Enveloppe réglementaire	Enveloppe charges récurrentes	Enveloppe charges de centralité	Total DSC 2020	RAPPEL DSC 2019	Ecart / DSC 2020/2019
Plounéour-Brignogan-plages	41 160 €	7 302 €	4 271 €	52 733 €	54 113 €	- 1 380 €
Le Folgoët	32 472 €	1 013 €	7 327 €	40 812 €	45 445 €	- 4 633 €
Goulven	16 360 €	1 238 €	2 553 €	20 151 €	19 834 €	317 €
Guissény	28 730 €	6 693 €	16 492 €	51 915 €	44 288 €	7 627 €
Kerlouan	29 653 €	8 353 €	5 236 €	43 242 €	41 791 €	1 451 €
Kernilis	25 113 €	1 446 €	2 944 €	29 503 €	29 554 €	- 51 €
Kernouës	19 772 €	676 €	- €	20 449 €	20 651 €	- 202 €
Lanarvily	16 834 €	701 €	- €	17 535 €	16 727 €	808 €
Lesneven	59 818 €	1 926 €	32 626 €	94 370 €	97 311 €	- 2 941 €
Ploudaniel	34 636 €	5 055 €	15 946 €	55 636 €	56 774 €	- 1 138 €
Plouider	25 887 €	3 007 €	10 181 €	39 076 €	39 622 €	- 546 €
Saint-Frégant	19 827 €	954 €	844 €	21 625 €	20 536 €	1 089 €
Saint-Méen	22 199 €	838 €	1 580 €	24 617 €	24 210 €	407 €
Trégarantec	18 872 €	797 €	- €	19 669 €	19 472 €	197 €
TOTAL	391 332 €	40 000 €	100 000 €	531 332 €	530 328 €	1 004 €
Article 739212 AFG 01 - dotations de solidarité communautaire						

Le Président
 Bernard TANGUY



Communauté Lesneven
Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

Membres en exercice : 39

- ▶ Présents : 35
- ▶ Votants : 39 (4 procurations)

Sauf ZAE Kerno/Parcou :

- ▶ Présents : 35
- ▶ Votants : 38 (3 procurations)

Date d'affichage de la convocation : 13/02/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N° CC/22/2020

Séance du 19 / 02 / 2020

Le 19 février 2020 à 18h00, le conseil communautaire - dûment convoqué 13 février 2020 - s'est réuni en session ordinaire dans la salle Balan à la Maison d'accueil de Lesneven, sous la présidence de Bernard TANGUY, président.

Membres présents

Commune de Goulven	Gilles LE DROFF
Commune de Guissény	Herveline CABON - Raphaël RAPIN - Pascal LORGERE
Commune de Kerlouan	Christian COLLIOU - Gérard MITCHOVITCH
Commune de Kernilis	Pierre ADAM - Sandra ROUDAUT
Commune de Kernouës	Christophe BELE
Commune de Lanarvily	Yvon THOMAS
Commune de Le Folgoët	Odette CASTEL - Guy MONOT - Bernard TANGUY - Yolande TANGUY
Commune de Lesneven	Claudie BALCON - Françoise BRIAND - Claire CHAPALAIN - Pascal CORNIC - Nicolas KERMARREC - Ghislaine MESSAGER - Prosper QUELLEC - Isabelle QUILLEVERE-MOREAU
Commune de Ploudaniel	Marie-Paule ABIVEN - Bertrand LAOT - Marie-Pierre LOAËC - Joël MARCHADOUR
Commune de Plouider	Marylène LAGADEC - Guy MORDRET - René PAUGAM
Commune de Plounéour-Brignogan-Plages	Marie-Françoise BUORS - Pascal GOULAOUIC - Jean-Clément ZION
Commune de Saint-Frégant	Cécile GALLIOU
Commune de Saint-Méen	Jacques CROGUENNEC
Commune de Trégarantec	Romuald BOIVIN

Absents excusés ayant donné pouvoir

Charlotte ABIVEN (pouvoir à Christian COLLIOU) - Alexis BONENFANT (pouvoir à Ghislaine MESSAGER) - Yves QUINQUIS (pouvoir à Claudie BALCON) - Joël PINVIDIC (pouvoir à Joël MARCHADOUR)

Absent excusé n'ayant pas donné pouvoir
néant

**BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET ANNEXE
ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUE de LANVEUR, MESCODEN,
SANT-ALAR, Kerno-PARCOU et GOUERVEN**

Exposé :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2312-1,

Vu le compte rendu du débat sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé à la séance du conseil communautaire du 19 décembre 2019,

Vu le projet de budget primitif présenté aux membres de la commission « finances » lors de la séance du 12 février dernier,

Vu le projet de budget primitif présenté par le président de la communauté Lesneven Côte des Légendes pour l'exercice 2020 qui s'équilibre ainsi qu'il suit :

- *en dépenses et en recettes par section :*

Section de fonctionnement.....	3 064 158 €
Section d'investissement.....	5 043 456 €

- *en dépenses et en recettes par ZAE :*

ZAE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
LANVEUR	85 000 €	299 915 €
MESCODEN	105 000 €	843 857 €
SANT-ALAR	2 144 158 €	1 716 457 €
KERNO-PARCOU	475 000 €	1 752 235 €
GOUVERN	255 000 €	430 992 €

Décision : Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- Adopte le budget primitif de l'exercice 2020 des zones d'activité économique
 - à l'unanimité pour les ZAE de Lanveur, Mescoden , Sant-Alar et Gouerven
 - à la majorité pour la ZAE de Kerno-Parcou :
 - ▶ POUR : 26
 - ▶ CONTRE : 1 - Joël MARCHADOUR
 - ▶ ABSTENTIONS : 11 - Christian COLLIOU (pouvoir de Charlotte ABIVEN), Sandra ROUDAUT, Ghislaine MESSAGER (pouvoir d'Alexis BONENFANT), Marylène LAGADEC, Guy MORDRET, René PAUGAM, Marie-Paule ABIVEN, Marie-Pierre LOAËC, Romuald BOIVIN
 - ▶ NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 - Joël PINVIDIC
- Vote les crédits qui y sont inscrits :
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
 - ✓ sans opération,
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - ✓ à l'exception des crédits de subvention (dépenses), obligatoirement spécialisés.

Le Président
 Bernard TANGUY



Membres en exercice : 39

- ▶ Présents : 35
- ▶ Votants : 39 (4 procurations)

Date d'affichage de la convocation : 13/02/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS DU
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

DELIBERATION N° CC/23/2020

Séance du 19 / 02 / 2020

Le 19 février 2020 à 18h00, le conseil communautaire - dûment convoqué le 13 février 2020 - s'est réuni en session ordinaire dans la salle Balan à la Maison d'accueil de Lesneven, sous la présidence de Bernard TANGUY, président.

Membres présents

Commune de Goulven	Gilles LE DROFF
Commune de Guissény	Herveline CABON - Raphaël RAPIN - Pascal LORGERE
Commune de Kerlouan	Christian COLLIOU - Gérard MITCHOVITCH
Commune de Kernilis	Pierre ADAM - Sandra ROUDAUT
Commune de Kernouës	Christophe BELE
Commune de Lanarvily	Yvon THOMAS
Commune de Le Folgoët	Odette CASTEL - Guy MONOT - Bernard TANGUY - Yolande TANGUY
Commune de Lesneven	Claudie BALCON - Françoise BRIAND - Claire CHAPALAIN - Pascal CORNIC - Nicolas KERMARREC - Ghislaine MESSAGER - Prosper QUELLEC - Isabelle QUILLERE-MOREAU
Commune de Ploudaniel	Marie-Paule ABIVEN - Bertrand LAOT - Marie-Pierre LOAËC - Joël MARCHADOUR
Commune de Plouider	Marylène LAGADEC - Guy MORDRET - René PAUGAM
Commune de Plouneour-Brignogan-Plages	Marie-Françoise BUORS - Pascal GOULAOUIC - Jean-Clément ZION
Commune de Saint-Frégant	Cécile GALLIOU
Commune de Saint-Méen	Jacques CROGUENNEC
Commune de Trégarantec	Romuald BOIVIN

Absents excusés ayant donné pouvoir

Charlotte ABIVEN (pouvoir à Christian COLLIOU) - Alexis BONENFANT (pouvoir à Ghislaine MESSAGER) - Yves QUINQUIS (pouvoir à Claudie BALCON) - Joël PINVIDIC (pouvoir à Joël MARCHADOUR)

Absent excusé n'ayant pas donné pouvoir

néant

**AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2019
 BUDGET ANNEXE DE L'ABATTOIR PUBLIC**

Exposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte administratif de l'exercice 2019 du budget annexe de l'abattoir public approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 19 février 2020,

Considérant que le résultat constaté à la section d'exploitation de ce compte administratif s'établit ainsi qu'il suit :

➤ Résultat antérieur reporté	22 996.14 €
➤ Résultat propre de l'exercice	- 18 740.07 €
➤ Résultat cumulé au 31 décembre	4 256.07 €

Décision : Après en avoir délibéré, le conseil communautaire - à l'unanimité - décide d'affecter l'excédent de clôture de l'exercice 2019 dans le cadre du budget primitif 2020 ainsi qu'il suit :

- report de l'excédent en section d'exploitation (compte 002) 4 256.07 €
- report de l'excédent en section d'investissement (compte 1068) 0.00 €

Le Président
Bernard TANGUY



Communauté Lesneven
Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

Membres en exercice : 39

- ▶ Présents : 35
- ▶ Votants : 39 (4 procurations)

Date d'affichage de la convocation : 13/02/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N° CC/24/2020

Séance du 19 / 02 / 2020

Le 19 février 2020 à 18h00, le conseil communautaire - dûment convoqué le 13 février 2020 - s'est réuni en session ordinaire dans la salle Balan à la Maison d'accueil de Lesneven, sous la présidence de Bernard TANGUY, président.

Membres présents

Commune de Goulven	Gilles LE DROFF
Commune de Guissény	Herveline CABON - Raphaël RAPIN - Pascal LORGERE
Commune de Kerlouan	Christian COLLIOU - Gérard MITCHOVITCH
Commune de Kernilis	Pierre ADAM - Sandra ROUDAUT
Commune de Kernouës	Christophe BELE
Commune de Lanarvily	Yvon THOMAS
Commune de Le Folgoët	Odette CASTEL - Guy MONOT - Bernard TANGUY - Yolande TANGUY
Commune de Lesneven	Claudie BALCON - Françoise BRIAND - Claire CHAPALAIN - Pascal CORNIC - Nicolas KERMARREC - Ghislaine MESSAGER - Prosper QUELLEC - Isabelle QUILLEREVE-MOREAU
Commune de Ploudaniel	Marie-Paule ABIVEN - Bertrand LAOT - Marie-Pierre LOAËC - Joël MARCHADOUR
Commune de Plouider	Marylène LAGADEC - Guy MORDRET - René PAUGAM
Commune de Plouneour-Brignogan-Plages	Marie-Françoise BUORS - Pascal GOULAOUIC - Jean-Clément ZION
Commune de Saint-Frégant	Cécile GALLIOU
Commune de Saint-Méen	Jacques CROGUENNEC
Commune de Trégarantec	Romuald BOIVIN

Absents excusés ayant donné pouvoir

Charlotte ABIVEN (pouvoir à Christian COLLIOU) - Alexis BONENFANT (pouvoir à Ghislaine MESSAGER) - Yves QUINQUIS (pouvoir à Claudie BALCON) - Joël PINVIDIC (pouvoir à Joël MARCHADOUR)

Absent excusé n'ayant pas donné pouvoir

néant

**BUDGET PRIMITIF 2020
BUDGET ANNEXE ABATTOIR PUBLIC**

Exposé :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2312-1,

Vu le compte rendu du débat sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé à la séance du conseil communautaire du 19 décembre 2019,

Vu le projet de budget primitif présenté aux membres de la commission « finances » lors de la séance du 12 février dernier,

Vu le projet de budget primitif présenté par le président de la communauté Lesneven Côte des Légendes pour l'exercice 2020 qui s'équilibre ainsi qu'il suit en dépenses et en recettes :

Section d'exploitation.....	297 214 €
Section d'investissement.....	309 605 €

Décision : Après en avoir délibéré, le conseil communautaire - à l'unanimité - adopte le budget primitif de l'exercice 2020 de l'abattoir public et vote les crédits qui y sont inscrits :

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement
 - ✓ sans opération
- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation
 - ✓ à l'exception des crédits de subvention (dépenses), obligatoirement spécialisés.

Le Président
Bernard TANGUY



Communauté Lesneven
Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

Membres en exercice : 39

- ▶ Présents : 35
- ▶ Votants : 39 (4 procurations)

Date d'affichage de la convocation : 13/02/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N° CC/25/2020

Séance du 19 / 02 / 2020

Le 19 février 2020 à 18h00, le conseil communautaire - dûment convoqué le 13 février 2020 - s'est réuni en session ordinaire dans la salle Balan à la Maison d'accueil de Lesneven, sous la présidence de Bernard TANGUY, président.

Membres présents

Commune de Goulven	Gilles LE DROFF
Commune de Guissény	Herveline CABON - Raphaël RAPIN - Pascal LORGERE
Commune de Kerlouan	Christian COLLIOU - Gérard MITCHOVITCH
Commune de Kernilis	Pierre ADAM - Sandra ROUDAUT
Commune de Kernouës	Christophe BELE
Commune de Lanarvily	Yvon THOMAS
Commune de Le Folgoët	Odette CASTEL - Guy MONOT - Bernard TANGUY - Yolande TANGUY
Commune de Lesneven	Claudie BALCON - Françoise BRIAND - Claire CHAPALAIN - Pascal CORNIC - Nicolas KERMARREC - Ghislaine MESSENGER - Prosper QUELLEC - Isabelle QUILLEREVE-MOREAU
Commune de Ploudaniel	Marie-Paule ABIVEN - Bertrand LAOT - Marie-Pierre LOAËC - Joël MARCHADOUR
Commune de Plouider	Marylène LAGADEC - Guy MORDRET - René PAUGAM
Commune de Plouneour-Brignogan-Plages	Marie-Françoise BUORS - Pascal GOULAOUIC - Jean-Clément ZION
Commune de Saint-Frégant	Cécile GALLIOU
Commune de Saint-Méen	Jacques CROGUENNEC
Commune de Trégarantec	Romuald BOIVIN

Absents excusés ayant donné pouvoir

Charlotte ABIVEN (pouvoir à Christian COLLIOU) - Alexis BONENFANT (pouvoir à Ghislaine MESSENGER) - Yves QUINQUIS (pouvoir à Claudie BALCON) - Joël PINVIDIC (pouvoir à Joël MARCHADOUR)

Absent excusé n'ayant pas donné pouvoir

néant

**AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2019
BUDGET ANNEXE DU SPED**

Exposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte administratif de l'exercice 2019 du budget annexe du SPED approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 19 février 2020,

Considérant que l'excédent constaté à la section d'exploitation de ce compte administratif s'établit ainsi qu'il suit :

➤ excédent antérieur reporté	348 499.15 €
➤ résultat propre de l'exercice	- 176 110.36 €
➤ résultat cumulé au 31 décembre.....	172 388.79 €

Décision : Après en avoir délibéré, le conseil communautaire - à l'unanimité - décide d'affecter l'excédent de clôture de l'exercice 2019 dans le cadre du budget primitif 2020 ainsi qu'il suit :

➤ report de l'excédent en section d'exploitation (compte 002)	172 388.79 €
➤ report de l'excédent en section d'investissement (compte 1068)	0.00 €

Le Président
Bernard TANGUY



Communauté Lesneven
Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

Membres en exercice : 39

- ▶ Présents : 35
- ▶ Votants : 39 (4 procurations)

Date d'affichage de la convocation : 13/02/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N° CC/26/2020

Séance du 19 / 02 / 2020

Le 19 février 2020 à 18h00, le conseil communautaire - dûment convoqué le 13 février 2020 - s'est réuni en session ordinaire dans la salle Balan à la Maison d'accueil de Lesneven, sous la présidence de Bernard TANGUY, président.

Membres présents

Commune de Goulven	Gilles LE DROFF
Commune de Guissény	Herveline CABON - Raphaël RAPIN - Pascal LORGERE
Commune de Kerlouan	Christian COLLIOU - Gérard MITCHOVITCH
Commune de Kernilis	Pierre ADAM - Sandra ROUDAUT
Commune de Kernouës	Christophe BELE
Commune de Lanarvily	Yvon THOMAS
Commune de Le Folgoët	Odette CASTEL - Guy MONOT - Bernard TANGUY - Yolande TANGUY
Commune de Lesneven	Claudie BALCON - Françoise BRIAND - Claire CHAPALAIN - Pascal CORNIC - Nicolas KERMARREC - Ghislaine MESSENGER - Prosper QUELLEC - Isabelle QUILLEREVE-MOREAU
Commune de Ploudaniel	Marie-Paule ABIVEN - Bertrand LAOT - Marie-Pierre LOAËC - Joël MARCHADOUR
Commune de Plouider	Marylène LAGADEC - Guy MORDRET - René PAUGAM
Commune de Plouneour-Brignogan-Plages	Marie-Françoise BUORS - Pascal GOULAOUIC - Jean-Clément ZION
Commune de Saint-Frégant	Cécile GALLIOU
Commune de Saint-Méen	Jacques CROGUENNEC
Commune de Trégarantec	Romuald BOIVIN

Absents excusés ayant donné pouvoir

Charlotte ABIVEN (pouvoir à Christian COLLIOU) - Alexis BONENFANT (pouvoir à Ghislaine MESSENGER) - Yves QUINQUIS (pouvoir à Claudie BALCON) - Joël PINVIDIC (pouvoir à Joël MARCHADOUR)

Absent excusé n'ayant pas donné pouvoir

néant

**BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET ANNEXE
SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS – SPED**

Exposé :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2312-1,

Vu le compte rendu du débat sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé à la séance du conseil communautaire du 19 décembre 2019,

Vu le projet de budget primitif présenté aux membres de la commission « finances » lors de la séance du 12 février dernier,

Vu le projet de budget primitif présenté par le président de la communauté Lesneven Côte des Légendes pour l'exercice 2020 qui s'équilibre ainsi qu'il suit en dépenses et en recettes :

Section d'exploitation.....	3 037 590 €
Section d'investissement.....	1 340 077 €

Décision : Après en avoir délibéré, le conseil communautaire - à l'unanimité - adopte le budget primitif de l'exercice 2020 du SPED et vote les crédits qui y sont inscrits :

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement
 - ✓ sans opération
- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation
 - ✓ à l'exception des crédits de subventions (dépenses), obligatoirement spécialisés.

Le Président
Bernard TANGUY



Communauté Lesneven
Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

Membres en exercice : 39

- ▶ Présents : 35
- ▶ Votants : 39 (4 procurations)

Date d'affichage de la convocation : 13/02/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

DELIBERATION N° CC/27/2020

Séance du 19 / 02 / 2020

Le 19 février 2020 à 18h00, le conseil communautaire - dûment convoqué le 13 février 2020 - s'est réuni en session ordinaire dans la salle Balan à la Maison d'accueil de Lesneven, sous la présidence de Bernard TANGUY, président.

Membres présents

Commune de Goulven	Gilles LE DROFF
Commune de Guissény	Herveline CABON - Raphaël RAPIN - Pascal LORGERE
Commune de Kerlouan	Christian COLLIOU - Gérard MITCHOVITCH
Commune de Kernilis	Pierre ADAM - Sandra ROUDAUT
Commune de Kernouës	Christophe BELE
Commune de Lanarvily	Yvon THOMAS
Commune de Le Folgoët	Odette CASTEL - Guy MONOT - Bernard TANGUY - Yolande TANGUY
Commune de Lesneven	Claudie BALCON - Françoise BRIAND - Claire CHAPALAIN - Pascal CORNIC - Nicolas KERMARREC - Ghislaine MESSENGER - Prosper QUELLEC - Isabelle QUILLEREVE-MOREAU
Commune de Ploudaniel	Marie-Paule ABIVEN - Bertrand LAOT - Marie-Pierre LOAËC - Joël MARCHADOUR
Commune de Plouider	Marylène LAGADEC - Guy MORDRET - René PAUGAM
Commune de Plouneour-Brignogan-Plages	Marie-Françoise BUORS - Pascal GOULAOUIC - Jean-Clément ZION
Commune de Saint-Frégant	Cécile GALLIOU
Commune de Saint-Méen	Jacques CROGUENNEC
Commune de Trégarantec	Romuald BOIVIN

Absents excusés ayant donné pouvoir

Charlotte ABIVEN (pouvoir à Christian COLLIOU) - Alexis BONENFANT (pouvoir à Ghislaine MESSENGER) - Yves QUINQUIS (pouvoir à Claudie BALCON) - Joël PINVIDIC (pouvoir à Joël MARCHADOUR)

Absent excusé n'ayant pas donné pouvoir

néant

BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET DSP EAU POTABLE

Exposé :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2312-1,

Vu le compte rendu du débat sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé à la séance du conseil communautaire du 29 janvier 2020,

Vu le projet de budget primitif présenté aux membres de la commission « finances » lors de la séance du 12 février 2020,

Vu le projet de budget primitif présenté par le président de la communauté Lesneven Côte des Légendes pour l'exercice 2020 qui s'équilibre ainsi qu'il suit en dépenses et en recettes :

Section d'exploitation.....	160 500 €
Section d'investissement.....	205 038 €

Décision : Après en avoir délibéré, le conseil communautaire - à l'unanimité - adopte le budget primitif de l'exercice 2020 de la DSP EAU POTABLE et vote les crédits qui y sont inscrits :

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement
 - ✓ sans opération
- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation
 - ✓ à l'exception des crédits de subventions (dépenses), obligatoirement spécialisés.

Le Président
Bernard TANGUY



Communauté Lesneven
Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

Membres en exercice : 39

- ▶ Présents : 35
- ▶ Votants : 39 (4 procurations)

Date d'affichage de la convocation : 13/02/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N° CC/28/2020

Séance du 19 / 02 / 2020

Le 19 février 2020 à 18h00, le conseil communautaire - dûment convoqué le 13 février 2020 - s'est réuni en session ordinaire dans la salle Balan à la Maison d'accueil de Lesneven, sous la présidence de Bernard TANGUY, président.

Membres présents

Commune de Goulven	Gilles LE DROFF
Commune de Guissény	Herveline CABON - Raphaël RAPIN - Pascal LORGERE
Commune de Kerlouan	Christian COLLIOU - Gérard MITCHOVITCH
Commune de Kernilis	Pierre ADAM - Sandra ROUDAUT
Commune de Kernouës	Christophe BELE
Commune de Lanarvily	Yvon THOMAS
Commune de Le Folgoët	Odette CASTEL - Guy MONOT - Bernard TANGUY - Yolande TANGUY
Commune de Lesneven	Claudie BALCON - Françoise BRIAND - Claire CHAPALAIN - Pascal CORNIC - Nicolas KERMARREC - Ghislaine MESSAGER - Prosper QUELLEC - Isabelle QUILLERE-MOREAU
Commune de Ploudaniel	Marie-Paule ABIVEN - Bertrand LAOT - Marie-Pierre LOAËC - Joël MARCHADOUR
Commune de Plouider	Marylène LAGADEC - Guy MORDRET - René PAUGAM
Commune de Plouneour-Brignogan-Plages	Marie-Françoise BUORS - Pascal GOULAOUIC - Jean-Clément ZION
Commune de Saint-Frégant	Cécile GALLIOU
Commune de Saint-Méen	Jacques CROGUENNEC
Commune de Trégarantec	Romuald BOIVIN

Absents excusés ayant donné pouvoir

Charlotte ABIVEN (pouvoir à Christian COLLIOU) - Alexis BONENFANT (pouvoir à Ghislaine MESSAGER) - Yves QUINQUIS (pouvoir à Claudie BALCON) - Joël PINVIDIC (pouvoir à Joël MARCHADOUR)

Absent excusé n'ayant pas donné pouvoir

néant

BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET DSP ASSAINISSEMENT

Exposé :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2312-1,

Vu le compte rendu du débat sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé à la séance du conseil communautaire du 29 janvier 2020,

Vu le projet de budget primitif présenté aux membres de la commission « finances » lors de la séance du 12 février 2020,

Vu le projet de budget primitif présenté par le président de la communauté Lesneven Côte des Légendes pour l'exercice 2020 qui s'équilibre ainsi qu'il suit en dépenses et en recettes :

Section d'exploitation.....	66 135 €
Section d'investissement.....	60 023 €

Décision : Après en avoir délibéré, le conseil communautaire - à l'unanimité - adopte le budget primitif de l'exercice 2020 de la DSP ASSAINISSEMENT et vote les crédits qui y sont inscrits :

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement
 - ✓ sans opération
- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation
 - ✓ à l'exception des crédits de subventions (dépenses), obligatoirement spécialisés.

Le Président
Bernard TANGUY



Membres en exercice : 39

- ▶ Présents : 35
- ▶ Votants : 39 (4 procurations)

Date d'affichage de la convocation : 13/02/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS DU
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

DELIBERATION N° CC/29/2020

Séance du 19 / 02 / 2020

Le 19 février 2020 à 18h00, le conseil communautaire - dûment convoqué le 13 février 2020 - s'est réuni en session ordinaire dans la salle Balan à la Maison d'accueil de Lesneven, sous la présidence de Bernard TANGUY, président.

Membres présents

Commune de Goulven	Gilles LE DROFF
Commune de Guissény	Herveline CABON - Raphaël RAPIN - Pascal LORGERE
Commune de Kerlouan	Christian COLLIOU - Gérard MITCHOVITCH
Commune de Kernilis	Pierre ADAM - Sandra ROUDAUT
Commune de Kernouës	Christophe BELE
Commune de Lanarvily	Yvon THOMAS
Commune de Le Folgoët	Odette CASTEL - Guy MONOT - Bernard TANGUY - Yolande TANGUY
Commune de Lesneven	Claudie BALCON - Françoise BRIAND - Claire CHAPALAIN - Pascal CORNIC - Nicolas KERMARREC - Ghislaine MESSENGER - Prosper QUELLEC - Isabelle QUILLEREVE-MOREAU
Commune de Ploudaniel	Marie-Paule ABIVEN - Bertrand LAOT - Marie-Pierre LOAËC - Joël MARCHADOUR
Commune de Plouider	Marylène LAGADEC - Guy MORDRET - René PAUGAM
Commune de Plouneour-Brignogan-Plages	Marie-Françoise BUORS - Pascal GOULAOUIC - Jean-Clément ZION
Commune de Saint-Frégant	Cécile GALLIOU
Commune de Saint-Méen	Jacques CROGUENNEC
Commune de Trégarantec	Romuald BOIVIN

Absents excusés ayant donné pouvoir

Charlotte ABIVEN (pouvoir à Christian COLLIOU) - Alexis BONENFANT (pouvoir à Ghislaine MESSENGER) - Yves QUINQUIS (pouvoir à Claudie BALCON) - Joël PINVIDIC (pouvoir à Joël MARCHADOUR)

Absent excusé n'ayant pas donné pouvoir

néant

BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET ANNEXE REGIE EAU POTABLE

Exposé :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2312-1,

Vu le compte rendu du débat sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé à la séance du conseil communautaire du 29 janvier 2020,

Vu le projet de budget primitif présenté aux membres de la commission « finances » lors de la séance du 12 février 2020,

Vu le projet de budget primitif présenté par le président de la communauté Lesneven Côte des Légendes pour l'exercice 2020 qui s'équilibre ainsi qu'il suit en dépenses et en recettes :

Section d'exploitation.....	3 692 803 €
Section d'investissement.....	4 408 928 €

Décision : Après en avoir délibéré, le conseil communautaire - à l'unanimité - adopte le budget primitif de l'exercice 2020 de la REGIE EAU POTABLE et vote les crédits qui y sont inscrits :

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement
 - ✓ avec opérations
- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation
 - ✓ à l'exception des crédits de subventions (dépenses), obligatoirement spécialisés.

Le Président
Bernard TANGUY



Membres en exercice : 39

- ▶ Présents : 35
- ▶ Votants : 39 (4 procurations)

Date d'affichage de la convocation : 13/02/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS DU
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

DELIBERATION N° CC/30/2020

Séance du 19 / 02 / 2020

Le 19 février 2020 à 18h00, le conseil communautaire - dûment convoqué le 13 février 2020 - s'est réuni en session ordinaire dans la salle Balan à la Maison d'accueil de Lesneven, sous la présidence de Bernard TANGUY, président.

Membres présents

Commune de Goulven	Gilles LE DROFF
Commune de Guissény	Herveline CABON - Raphaël RAPIN - Pascal LORGERE
Commune de Kerlouan	Christian COLLIOU - Gérard MITCHOVITCH
Commune de Kernilis	Pierre ADAM - Sandra ROUDAUT
Commune de Kernouës	Christophe BELE
Commune de Lanarvily	Yvon THOMAS
Commune de Le Folgoët	Odette CASTEL - Guy MONOT - Bernard TANGUY - Yolande TANGUY
Commune de Lesneven	Claudie BALCON - Françoise BRIAND - Claire CHAPALAIN - Pascal CORNIC - Nicolas KERMARREC - Ghislaine MESSENGER - Prosper QUELLEC - Isabelle QUILLERE-MOREAU
Commune de Ploudaniel	Marie-Paule ABIVEN - Bertrand LAOT - Marie-Pierre LOAËC - Joël MARCHADOUR
Commune de Plouider	Marylène LAGADEC - Guy MORDRET - René PAUGAM
Commune de Plouneour-Brignogan-Plages	Marie-Françoise BUORS - Pascal GOULAOUIC - Jean-Clément ZION
Commune de Saint-Frégant	Cécile GALLIOU
Commune de Saint-Méen	Jacques CROGUENNEC
Commune de Trégarantec	Romuald BOIVIN

Absents excusés ayant donné pouvoir

Charlotte ABIVEN (pouvoir à Christian COLLIOU) - Alexis BONENFANT (pouvoir à Ghislaine MESSENGER) - Yves QUINQUIS (pouvoir à Claudie BALCON) - Joël PINVIDIC (pouvoir à Joël MARCHADOUR)

Absent excusé n'ayant pas donné pouvoir

néant

BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET ANNEXE REGIE ASSAINISSEMENT

Exposé :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2312-1,

Vu le compte rendu du débat sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé à la séance du conseil communautaire du 29 janvier 2020,

Vu le projet de budget primitif présenté aux membres de la commission « finances » lors de la séance du 12 février 2020,

Vu le projet de budget primitif présenté par le président de la communauté Lesneven Côte des Légendes pour l'exercice 2020 qui s'équilibre ainsi qu'il suit en dépenses et en recettes :

Section d'exploitation.....	2 430 435 €
Section d'investissement.....	7 588 392 €

Décision : Après en avoir délibéré, le conseil communautaire - à l'unanimité - adopte le budget primitif de l'exercice 2020 de la REGIE ASSAINISSEMENT et vote les crédits qui y sont inscrits :

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement
 - ✓ avec opérations
- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation
 - ✓ à l'exception des crédits de subventions (dépenses), obligatoirement spécialisés.

Le Président
Bernard TANGUY



Communauté Lesneven
Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

Membres en exercice : 39

- ▶ Présents : 35
- ▶ Votants : 39 (4 procurations)

Date d'affichage de la convocation : 13/02/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N° CC/31/2020

Séance du 19 / 02 / 2020

Le 19 février 2020 à 18h00, le conseil communautaire - dûment convoqué le 13 février 2020 - s'est réuni en session ordinaire dans la salle Balan à la Maison d'accueil de Lesneven, sous la présidence de Bernard TANGUY, président.

Membres présents

Commune de Goulven	Gilles LE DROFF
Commune de Guissény	Herveline CABON - Raphaël RAPIN - Pascal LORGERE
Commune de Kerlouan	Christian COLLIQU - Gérard MITCHOVITCH
Commune de Kernilis	Pierre ADAM - Sandra ROUDAUT
Commune de Kernouës	Christophe BELE
Commune de Lanarvily	Yvon THOMAS
Commune de Le Folgoët	Odette CASTEL - Guy MONOT - Bernard TANGUY - Yolande TANGUY
Commune de Lesneven	Claudie BALCON - Françoise BRIAND - Claire CHAPALAIN - Pascal CORNIC - Nicolas KERMARREC - Ghislaine MESSENGER - Prosper QUELLEC - Isabelle QUILLEREVE-MOREAU
Commune de Ploudaniel	Marie-Paule ABIVEN - Bertrand LAOT - Marie-Pierre LOAËC - Joël MARCHADOUR
Commune de Plouider	Marylène LAGADEC - Guy MORDRET - René PAUGAM
Commune de Plouneour-Brignogan-Plages	Marie-Françoise BUORS - Pascal GOULAOUIC - Jean-Clément ZION
Commune de Saint-Frégant	Cécile GALLIQU
Commune de Saint-Méen	Jacques CROGUENNEC
Commune de Trégarantec	Romuald BOVIN

Absents excusés ayant donné pouvoir

Charlotte ABIVEN (pouvoir à Christian COLLIQU) - Alexis BONENFANT (pouvoir à Ghislaine MESSENGER) - Yves QUINQUIS (pouvoir à Claudie BALCON) - Joël PINVIDIC (pouvoir à Joël MARCHADOUR)

Absent excusé n'ayant pas donné pouvoir

néant

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019
 BUDGET PRINCIPAL**

Exposé :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 annexée à l'arrêté interministériel du 04 décembre 1997,

Vu le compte administratif de l'exercice 2019 du budget principal de la Communauté Lesneven Côte des Légendes approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 19 février 2020,

Considérant que l'excédent constaté à la section de fonctionnement de ce compte administratif s'établit ainsi qu'il suit :

➤ excédent antérieur reporté	1 527 172.45 €
➤ résultat propre de l'exercice	218 155.56 €
➤ résultat cumulé au 31 décembre	1 745 328.01 €

Décision : Après en avoir délibéré, le conseil communautaire - à l'unanimité - décide d'affecter l'excédent de clôture de l'exercice 2019 dans le cadre du budget primitif 2020 ainsi qu'il suit :

➤ report de l'excédent en section de fonctionnement (compte 002)	1 745 328.01 €
➤ report de l'excédent en section d'investissement (compte 1068)	0.00 €

Le Président
Bernard TANGUY



Communauté Lesneven
Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

Membres en exercice : 39

- ▶ Présents : 35
- ▶ Votants : 39 (4 procurations)

Date d'affichage de la convocation : 13/02/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

DELIBERATION N° CC/32/2020

Séance du 19 / 02 / 2020

Le 19 février 2020 à 18h00, le conseil communautaire - dûment convoqué le 13 février 2020 - s'est réuni en session ordinaire dans la salle Balan à la Maison d'accueil de Lesneven, sous la présidence de Bernard TANGUY, président.

Membres présents

Commune de Goulven	Gilles LE DROFF
Commune de Guissény	Herveline CABON - Raphaël RAPIN - Pascal LORGERE
Commune de Kerlouan	Christian COLLIOU - Gérard MITCHOVITCH
Commune de Kernilis	Pierre ADAM - Sandra ROUDAUT
Commune de Kernouës	Christophe BELE
Commune de Lanarvily	Yvon THOMAS
Commune de Le Folgoët	Odette CASTEL - Guy MONOT - Bernard TANGUY - Yolande TANGUY
Commune de Lesneven	Claudie BALCON - Françoise BRIAND - Claire CHAPALAIN - Pascal CORNIC - Nicolas KERMARREC - Ghislaine MESSENGER - Prosper QUELLEC - Isabelle QUILLEREVE-MOREAU
Commune de Ploudaniel	Marie-Paule ABIVEN - Bertrand LAOT - Marie-Pierre LOAËC - Joël MARCHADOUR
Commune de Plouider	Marylène LAGADEC - Guy MORDRET - René PAUGAM
Commune de Plouneour-Brignogan-Plages	Marie-Françoise BUORS - Pascal GOULAOUIC - Jean-Clément ZION
Commune de Saint-Frégant	Cécile GALLIOU
Commune de Saint-Méen	Jacques CROGUENNEC
Commune de Trégarantec	Romuald BOIVIN

Absents excusés ayant donné pouvoir

Charlotte ABIVEN (pouvoir à Christian COLLIOU) - Alexis BONENFANT (pouvoir à Ghislaine MESSENGER) - Yves QUINQUIS (pouvoir à Claudie BALCON) - Joël PINVIDIC (pouvoir à Joël MARCHADOUR)

Absent excusé n'ayant pas donné pouvoir

néant

**BUDGET PRIMITIF 2020
BUDGET PRINCIPAL**

Exposé :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2312-1,

Vu le compte rendu du débat sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé à la séance du conseil communautaire du 19 décembre 2019,

Vu le projet de budget primitif présenté aux membres de la commission « finances » lors de la séance du 19 février 2020,

Vu le projet de budget primitif présenté par le président de la communauté Lesneven Côte des Légendes pour l'exercice 2020 qui s'équilibre ainsi qu'il suit en dépenses et en recettes :

Section de fonctionnement.....	13 308 713 €
Section d'investissement.....	9 588 596 €

Décision : Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, adopte, à l'unanimité, le budget primitif principal.

1. Section de fonctionnement

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
à l'exception des crédits de subvention (dépenses), obligatoirement spécialisés.

2. Section d'investissement

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement
✓ avec opérations

Le Président
Bernard TANGUY



Membres en exercice : 39

- ▶ Présents : 33
- ▶ Votants : 39 (6 procurations)

Date d'affichage de la convocation : 13/02/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS DU
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

DELIBERATION N° CC/33/2020

Séance du 19 / 02 / 2020

Le 19 février 2020 à 18h00, le conseil communautaire - dûment convoqué le 13 février 2020 - s'est réuni en session ordinaire dans la salle Balan à la Maison d'accueil de Lesneven, sous la présidence de Bernard TANGUY, président.

Membres présents

Commune de Goulven	Gilles LE DROFF
Commune de Guissény	Pascal LORGERE
Commune de Kerlouan	Christian COLLIOU - Gérard MITCHOVITCH
Commune de Kernilis	Pierre ADAM - Sandra ROUDAUT
Commune de Kernouës	Christophe BELE
Commune de Lanarvily	Yvon THOMAS
Commune de Le Folgoët	Odette CASTEL - Guy MONOT - Bernard TANGUY - Yolande TANGUY
Commune de Lesneven	Claudie BALCON - Françoise BRIAND - Claire CHAPALAIN - Pascal CORNIC - Nicolas KERMARREC - Ghislaine MESSAGER - Prosper QUELLEC - Isabelle QUILLEVERE-MOREAU
Commune de Ploudaniel	Marie-Paule ABIVEN - Bertrand LAOT - Marie-Pierre LOAËC - Joël MARCHADOUR
Commune de Plouider	Marylène LAGADEC - Guy MORDRET - René PAUGAM
Commune de Plounéour-Brignogan-Plages	Marie-Françoise BUORS - Pascal GOULAOUIC - Jean-Clément ZION
Commune de Saint-Frégant	Cécile GALLIOU
Commune de Saint-Méen	Jacques CROGUENNEC
Commune de Trégarantec	Romuald BOIVIN

Absents excusés ayant donné pouvoir

Charlotte ABIVEN (pouvoir à Christian COLLIOU) - Alexis BONENFANT (pouvoir à Ghislaine MESSAGER) - Yves QUINQUIS (pouvoir à Claudie BALCON) - Joël PINVIDIC (pouvoir à Joël MARCHADOUR) - Herveline CABON (procuration à Pascal LORGERE) - Raphaël RAPIN (pouvoir à Bernard TANGUY)

Absents excusés n'ayant pas donné pouvoir

PARTICIPATIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES 2020

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, notamment l'article 10 relatif aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu les demandes de participations adressées par divers organismes et associations à la Communauté Lesneven Côte des Légendes - pour l'année 2020

Vu les avis favorables des commissions thématiques,

Vu l'avis favorable de la commission finances réunie le 12 février 2020,

Décision : Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➡ PREND ACTE que les conseillers communautaires remplissant une fonction au sein des associations et organismes bénéficiaires des participations ne prennent pas part au vote ;
- ➡ DÉCIDE d'attribuer les participations mentionnées ci-dessous aux différents organismes et associations ;
- ➡ AUTORISE son Président à signer les avenants fixant le montant des participations 2020 aux conventions signées antérieurement ;
- ➡ AUTORISE son Président à renouveler les conventions arrivées à terme le 31 décembre 2019 et à mandater le montant des participations pour les années 2020, 2021 et 2022 dans les limites indiquées dans le tableau ci-joint, étant entendu que ces montants peuvent être modifiés par avenants votés par le conseil communautaire ;
- ➡ AUTORISE son Président à mandater ces participations.

Le Président
Bernard TANGUY



Communauté Lesneven
Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

Membres en exercice : 39

- ▶ Présents : 33
- ▶ Votants : 39 (6 procurations)

Date d'affichage de la convocation : 13/02/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N° CC/34/2020

Séance du 19 / 02 / 2020

Le 19 février 2020 à 18h00, le conseil communautaire - dûment convoqué le 13 février 2020 - s'est réuni en session ordinaire dans la salle Balan à la Maison d'accueil de Lesneven, sous la présidence de Bernard TANGUY, président.

Membres présents

Commune de Goulven	Gilles LE DROFF
Commune de Guissény	Pascal LORGERE
Commune de Kerlouan	Christian COLLIOU - Gérard MITCHOVITCH
Commune de Kernilis	Pierre ADAM - Sandra ROUDAUT
Commune de Kernouës	Christophe BELE
Commune de Lanarvily	Yvon THOMAS
Commune de Le Folgoët	Odette CASTEL - Guy MONOT - Bernard TANGUY - Yolande TANGUY
Commune de Lesneven	Claudie BALCON - Françoise BRIAND - Claire CHAPALAIN - Pascal CORNIC - Nicolas KERMARREC - Ghislaine MESSAGER - Prosper QUELLEC - Isabelle QUILLEREVE-MOREAU
Commune de Ploudaniel	Marie-Paule ABIVEN - Bertrand LAOT - Marie-Pierre LOAËC - Joël MARCHADOUR
Commune de Plouider	Marylène LAGADEC - Guy MORDRET - René PAUGAM
Commune de Plouneour-Brignogan-Plages	Marie-Françoise BUORS - Pascal GOULAOUIC - Jean-Clément ZION
Commune de Saint-Frégant	Cécile GALLIOU
Commune de Saint-Méen	Jacques CROGUENNEC
Commune de Trégarantec	Romuald BOIVIN

Absents excusés ayant donné pouvoir

Charlotte ABIVEN (pouvoir à Christian COLLIOU) - Alexis BONENFANT (pouvoir à Ghislaine MESSAGER) - Yves QUINQUIS (pouvoir à Claudie BALCON) - Joël PINVIDIC (pouvoir à Joël MARCHADOUR) - Herveline CABON (procuration à Pascal LORGERE) - Raphaël RAPIN (pouvoir à Bernard TANGUY)

Absents excusés n'ayant pas donné pouvoir

SUBVENTIONS 2020 AU PROFIT D'ASSOCIATIONS ET ORGANISMES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, notamment l'article 10 relatif aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu les demandes de subventions adressées par divers organismes et associations à la Communauté Lesneven Côte des Légendes - pour l'année 2020

Vu les avis favorables des commissions thématiques,

Vu l'avis favorable de la commission finances réunie le 12 février 2020,

Décision : Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire :

- ➡ PREND ACTE que les conseillers communautaires remplissant une fonction au sein des associations et organismes bénéficiaires des subventions ne prennent pas part au vote ;
- ➡ DÉCIDE d'attribuer les subventions mentionnées ci-dessous aux différents organismes et associations (annexe 1) ;
- ➡ AUTORISE son Président à signer les avenants fixant le montant des subventions 2020, aux conventions signées antérieurement ;
- ➡ AUTORISE son Président à renouveler les conventions arrivées à terme le 31 décembre 2019 et à mandater le montant des subventions pour les années 2020, 2021 et 2022 dans les limites indiquées dans le tableau ci-dessous (annexe), étant entendu que ces montants peuvent être modifiés par avenants votés par le conseil communautaire ;
- ➡ AUTORISE son Président à mandater ces subventions .

Le Président
Bernard TANGUY



Communauté Lesneven
Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

Membres en exercice : 39

- ▶ Présents : 33
- ▶ Votants : 39 (6 procurations)

Date d'affichage de la convocation : 13/02/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N° CC/35/2020

Séance du 19 / 02 / 2020

Le 19 février 2020 à 18h00, le conseil communautaire - dûment convoqué le 13 février 2020 - s'est réuni en session ordinaire dans la salle Balan à la Maison d'accueil de Lesneven, sous la présidence de Bernard TANGUY, président.

Membres présents

Commune de Goulven	Gilles LE DROFF
Commune de Guissény	Pascal LORGERE
Commune de Kerlouan	Christian COLLIOU - Gérard MITCHOVITCH
Commune de Kernilis	Pierre ADAM - Sandra ROUDAUT
Commune de Kernouës	Christophe BELE
Commune de Lanarvily	Yvon THOMAS
Commune de Le Folgoët	Odette CASTEL - Guy MONOT - Bernard TANGUY - Yolande TANGUY
Commune de Lesneven	Claudie BALCON - Françoise BRIAND - Claire CHAPALAIN - Pascal CORNIC - Nicolas KERMARREC - Ghislaine MESSAGER - Prosper QUELLEC - Isabelle QUILLEREVE-MOREAU
Commune de Ploudaniel	Marie-Paule ABIVEN - Bertrand LAOT - Marie-Pierre LOAËC - Joël MARCHADOUR
Commune de Plouider	Marylène LAGADEC - Guy MORDRET - René PAUGAM
Commune de Plouneour-Brignogan-Plages	Marie-Françoise BUORS - Pascal GOULAOUIC - Jean-Clément ZION
Commune de Saint-Frégant	Cécile GALLIOU
Commune de Saint-Méen	Jacques CROGUENNEC
Commune de Trégarantec	Romuald BOIVIN

Absents excusés ayant donné pouvoir

Charlotte ABIVEN (pouvoir à Christian COLLIOU) - Alexis BONENFANT (pouvoir à Ghislaine MESSAGER) - Yves QUINQUIS (pouvoir à Claudie BALCON) - Joël PINVIDIC (pouvoir à Joël MARCHADOUR) - Herveline CABON (procuration à Pascal LORGERE) - Raphaël RAPIN (pouvoir à Bernard TANGUY)

Absents excusés n'ayant pas donné pouvoir
néant

**ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTAIRE
A LA COMMUNE DE LESNEVEN**

EXPOSE

Afin d'accompagner les communes membres dans leurs projets d'équipements, le conseil communautaire a voté une délibération n°CC97/2017 du 29/11/2017 relative au pacte fiscal et financier et adoptant le règlement d'attribution des fonds de concours 2018-2020.

Par courrier du 31 janvier 2020, Madame le maire de Lesneven a sollicité le fonds de concours à hauteur de 100 000 € pour l'aménagement de la Place Foch.

❖ **Descriptif du projet :**

- ❖ Réaménagement permettant aux piétons de s'approprier la totalité du site, la mise en valeur et l'accessibilité des commerces sédentaires et non-sédentaires et la mise en sécurité.

Cet aménagement sera relié à celui déjà réalisé Place Le Flo en utilisant le même vocabulaire : pavés, murets, arbres tiges, éclairage...

Le plan de financement est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT			
DEPENSES	MONTANT TTC	RECETTES	MONTANT
Travaux VRD	649 000 €	Etat (DETR)	220 000 €
Travaux aménagements paysagers	99 780 €	Région – AP Dynamisme centre-ville	220 000 €
Halle	417 600 €	FC-TVA 16.404 %	191 332 €
		Fonds de concours CLCL	100 000 €
		Autofinancement	435 048 €
TOTAL DE L'OPERATION	1 166 380 €		1 166 380 €

Vu l'avis favorable de la commission « Finances Marchés contrats » du 12 février 2020

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 10 février 2020

- ❖ Considérant que le projet présenté par la commune de Lesneven relève du domaine d'intervention 2 : « travaux d'aménagement des bourgs visant à une requalification conséquente des espaces publics et du cadre de vie ; aménagement de locaux ou d'espaces publics pour respecter le règlement sur l'accessibilité ».
- ❖ Considérant que le montant sollicité de 100 000 € est inférieur ou égal au reste à charge de ladite commune et au montant maximum du fonds de concours attribué à hauteur de 100 000 €

DECISION : Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Valide la conformité du projet de la commune de Lesneven aux objectifs des fonds de concours communautaires
- Fixe la part du fonds de concours attribué à ce projet à 100 000 €
- Autorise son président à fixer par convention les modalités de versement de ce fonds de concours

Le Président
 Bernard TANGUY



Membres en exercice : 39

- ▶ Présents : 33
- ▶ Votants : 39 (6 procurations)

Date d'affichage de la convocation : 13/02/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS DU
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

DELIBERATION N° CC/36/2020

Séance du 19 / 02 / 2020

Le 19 février 2020 à 18h00, le conseil communautaire - dûment convoqué le 13 février 2020 - s'est réuni en session ordinaire dans la salle Balan à la Maison d'accueil de Lesneven, sous la présidence de Bernard TANGUY, président.

Membres présents

Commune de Goulven	Gilles LE DROFF
Commune de Guissény	Pascal LORGERE
Commune de Kerlouan	Christian COLLIOU - Gérard MITCHOVITCH
Commune de Kernilis	Pierre ADAM - Sandra ROUDAUT
Commune de Kernouës	Christophe BELE
Commune de Lanarvily	Yvon THOMAS
Commune de Le Folgoët	Odette CASTEL - Guy MONOT - Bernard TANGUY - Yolande TANGUY
Commune de Lesneven	Claudie BALCON - Françoise BRIAND - Claire CHAPALAIN - Pascal CORNIC - Nicolas KERMARREC - Ghislaine MESSAGER - Prosper QUELLEC - Isabelle QUILLEREVE-MOREAU
Commune de Ploudaniel	Marie-Paule ABIVEN - Bertrand LAOT - Marie-Pierre LOAËC - Joël MARCHADOUR
Commune de Plouider	Marylène LAGADEC - Guy MORDRET - René PAUGAM
Commune de Plouneour-Brignogan-Plages	Marie-Françoise BUORS - Pascal GOULAOUIC - Jean-Clément ZION
Commune de Saint-Frégant	Cécile GALLIOU
Commune de Saint-Méen	Jacques CROGUENNEC
Commune de Trégarantec	Romuald BOIVIN

Absents excusés ayant donné pouvoir

Charlotte ABIVEN (pouvoir à Christian COLLIOU) - Alexis BONENFANT (pouvoir à Ghislaine MESSAGER) - Yves QUINQUIS (pouvoir à Claudie BALCON) - Joël PINVIDIC (pouvoir à Joël MARCHADOUR) - Herveline CABON (procuration à Pascal LORGERE) - Raphaël RAPIN (pouvoir à Bernard TANGUY)

Absents excusés n'ayant pas donné pouvoir
 néant

**ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTAIRE
 A LA COMMUNE DE PLOUIDER**

EXPOSE

Afin d'accompagner les communes membres dans leurs projets d'équipements, le conseil communautaire a voté une délibération n°CC97/2017 du 29/11/2017 relative au pacte fiscal et financier et adoptant le règlement d'attribution des fonds de concours 2018-2020.

Par courrier du 23 janvier 2020, Monsieur le maire de Plouider a sollicité le fonds de concours à hauteur de 100 000 € pour la construction d'un accueil de loisirs sans hébergement.

❖ **Descriptif du projet :**

- ❖ Dans le cadre du développement et de la pérennisation des activités de son ALSH et face à la demande croissante pour accueillir les enfants et considérant l'évolution des structures de type ALSH sur le territoire, la commune de Plouider souhaite disposer d'une structure immobilière la plus adaptée possible.
- ❖ Le bâtiment, en ossature bois, est organisé de façon fonctionnelle :
 - 1 hall d'entrée
 - 2 salles d'activités
 - 1 salle de repos
 - Locaux administratifs et techniques
 - Sanitaires
- ❖ Surface totale du bâtiment : 296.60 m²

Le plan de financement est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT			
DEPENSES	MONTANT TTC	RECETTES	MONTANT
Maîtrise d'œuvre	55 223 €	Etat (DETR)	95 000 €
Contrôle technique	4 176 €		
Mission SPS	2 995 €	Région	50 875 €
Etude de sol	3 060 €		
Dossier loi sur l'eau	3 000 €	FC-TVA 16.404 %	106 750 €
Annonces légales	1 006 €		
Marché de travaux	581 296 €	Fonds de concours CLCL	100 000 €
		Autofinancement	298 131 €
TOTAL DE L'OPERATION	650 756 €		650 756 €

Vu l'avis favorable de la commission « Finances Marchés contrats » du 12 février 2020

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 10 février 2020

- ❖ Considérant que le projet présenté par la commune de Plouider relève du domaine d'intervention 1 : « construction et rénovation de structures destinées à l'accueil des enfants : crèche, halte-garderie, garderie périscolaire, restauration scolaire, école ».
- ❖ Considérant que le montant sollicité de 100 000 € est inférieur ou égal au reste à charge de ladite commune et au montant maximum du fonds de concours attribué à hauteur de 100 000 €

DECISION : Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Valide la conformité du projet de la commune de Plouider aux objectifs des fonds de concours communautaires
- Fixe la part du fonds de concours attribué à ce projet à 100 000 €
- Autorise son président à fixer par convention les modalités de versement de ce fonds de concours

Le Président
Bernard TANGUY



Membres en exercice : 39

- ▶ Présents : 33
- ▶ Votants : 39 (6 procurations)

Date d'affichage de la convocation : 13/02/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS DU
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

DELIBERATION N° CC/37/2020

Séance du 19 / 02 / 2020

Le 19 février 2020 à 18h00, le conseil communautaire - dûment convoqué le 13 février 2020 - s'est réuni en session ordinaire dans la salle Balan à la Maison d'accueil de Lesneven, sous la présidence de Bernard TANGUY, président.

Membres présents

Commune de Goulven	Gilles LE DROFF
Commune de Guissény	Pascal LORGERE
Commune de Kerlouan	Christian COLLIOU - Gérard MITCHOVITCH
Commune de Kernilis	Pierre ADAM - Sandra ROUDAUT
Commune de Kernouës	Christophe BELE
Commune de Lanarvily	Yvon THOMAS
Commune de Le Folgoët	Odette CASTEL - Guy MONOT - Bernard TANGUY - Yolande TANGUY
Commune de Lesneven	Claudie BALCON - Françoise BRIAND - Claire CHAPALAIN - Pascal CORNIC - Nicolas KERMARREC - Ghislaine MESSAGER - Prosper QUELLEC - Isabelle QUILLEREVE-MOREAU
Commune de Ploudaniel	Marie-Paule ABIVEN - Bertrand LAOT - Marie-Pierre LOAËC - Joël MARCHADOUR
Commune de Plouider	Marylène LAGADEC - Guy MORDRET - René PAUGAM
Commune de Plounéour-Brignogan-Plages	Marie-Françoise BUORS - Pascal GOULAOUIC - Jean-Clément ZION
Commune de Saint-Frégant	Cécile GALLIOU
Commune de Saint-Méen	Jacques CROGUENNEC
Commune de Trégarantec	Romuald BOIVIN

Absents excusés ayant donné pouvoir

Charlotte ABIVEN (pouvoir à Christian COLLIOU) - Alexis BONENFANT (pouvoir à Ghislaine MESSAGER) - Yves QUINQUIS (pouvoir à Claudie BALCON) - Joël PINVIDIC (pouvoir à Joël MARCHADOUR) - Herveline CABON (procuration à Pascal LORGERE) - Raphaël RAPIN (pouvoir à Bernard TANGUY)

**Absents excusés n'ayant pas donné pouvoir
 néant**

**TARIFS 2020 : MODIFICATIONS
 SERVICES ASSAINISSEMENT ET ELIMINATION DES DECHETS**

SERVICE ASSAINISSEMENT :

- **Tarif de raccordement au réseau d'assainissement**
 Sur la commune de Plounéour-Brignogan-Plages, secteur de Poulpry 1
 Travaux d'extension du réseau d'assainissement
 Création d'un tarif uniquement pour les travaux effectués en 2019 avec pose d'un regard de raccordement posé en 2019
 Proposition = 1 158.50 € HT par raccordement lorsque le regard a été posé en 2019

SERVICE ELIMINATION DES DECHETS

- **Déstockage des conteneurs 1100 L**

La CLCL dispose d'un stock de conteneurs de 1100 L non utilisés. Quelques usagers souhaitent acquérir ces conteneurs qui sont en bon état. Il est proposé de vendre ces bacs en bon état au prix de 25 € l'un. Ces conteneurs avaient déjà été proposés à la vente en 2014 et 2015 au prix de 25 €. Les conteneurs cassés seront donnés à ceux qui en font la demande.

- **Redevance ordures ménagères pour les communes**

Proposition de la commission environnement du 11 février 2020

Si on part du principe que les communes sont assimilées à des professionnels mais que leur production d'OM est irrégulière et/ou saisonnière alors le tarif des professionnels s'applique en tenant compte de cette différence. Le caractère incitatif de la redevance est conservé.

La proposition est la suivante :

- Coût fixe proratisé par rapport au nombre de levées effectives sur une année, plafonné à 158 €, ce coût est augmenté de 1 € par unité de 60 litres collectés (règle de l'arrondi)
 - Le tableau ci-dessous illustre par des exemples les modalités de ce calcul :

La commune dispose de	Coût fixe proratisé plafonné à 158 €	Ouvertures ou levées	Coût total
1 carte ouverture colonne 60 L	Gratuit, carte utilisée uniquement pour les dépôts sauvages		
1 conteneur de 120 L	$158 \text{ €} \times 32 \text{ levées} / 52 = 97.23 \text{ €}$	$32 \times 2 \text{ €} = 64 \text{ €}$	161.23 €
1 conteneur de 120 L	$158 \text{ €} \times 60 \text{ levées} / 52 = 158 \text{ €}$	$60 \times 2 \text{ €} = 120 \text{ €}$	278.00 €
1 conteneur de 240 L	$158 \text{ €} \times 12 \text{ levées} / 52 = 36.46 \text{ €}$	$12 \times 4 \text{ €} = 48 \text{ €}$	84.46 €
1 conteneur de 770 L	$158 \text{ €} \times 15 \text{ levées} / 52 = 45.58 \text{ €}$	$15 \times 13 \text{ €} = 195 \text{ €}$	240.58 €
1 conteneur de 1100 L	$158 \text{ €} \times 60 \text{ levées} / 52 = 158 \text{ €}$	$60 \times 18 \text{ €} = 1\,080 \text{ €}$	1 238.00 €
1 conteneur de 1100 L	$158 \text{ €} \times 52 \text{ levées} / 52 = 158 \text{ €}$	$52 \times 18 \text{ €} = 936 \text{ €}$	1 094.00 €

DECISION : Le conseil communautaire, à l'unanimité, valide ces tarifs.

Le Président
 Bernard TANGUY



Communauté Lesneven
Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

Membres en exercice : 39

- ▶ Présents : 33
- ▶ Votants : 39 (6 procurations)

Date d'affichage de la convocation : 13/02/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N° CC/38/2020

Séance du 19 / 02 / 2020

Le 19 février 2020 à 18h00, le conseil communautaire - dûment convoqué le 13 février 2020 - s'est réuni en session ordinaire dans la salle Balan à la Maison d'accueil de Lesneven, sous la présidence de Bernard TANGUY, président.

Membres présents

Commune de Goulven	Gilles LE DROFF
Commune de Guissény	Pascal LORGERE
Commune de Kerlouan	Christian COLLIOU - Gérard MITCHOVITCH
Commune de Kernilis	Pierre ADAM - Sandra ROUDAUT
Commune de Kernouës	Christophe BELE
Commune de Lanarvily	Yvon THOMAS
Commune de Le Folgoët	Odette CASTEL - Guy MONOT - Bernard TANGUY - Yolande TANGUY
Commune de Lesneven	Claudie BALCON - Françoise BRIAND - Claire CHAPALAIN - Pascal CORNIC - Nicolas KERMARREC - Ghislaine MESSAGER - Prosper QUELLEC - Isabelle QUILLEVERE-MOREAU
Commune de Ploudaniel	Marie-Paule ABIVEN - Bertrand LAOT - Marie-Pierre LOAËC - Joël MARCHADOUR
Commune de Plouider	Marylène LAGADEC - Guy MORDRET - René PAUGAM
Commune de Plounéour-Brignogan-Plages	Marie-Françoise BUORS - Pascal GOULAOUIC - Jean-Clément ZION
Commune de Saint-Frégant	Cécile GALLIOU
Commune de Saint-Méen	Jacques CROGUENNEC
Commune de Trégarantec	Romuald BOIVIN

Absents excusés ayant donné pouvoir

Charlotte ABIVEN (pouvoir à Christian COLLIOU) - Alexis BONENFANT (pouvoir à Ghislaine MESSAGER) - Yves QUINQUIS (pouvoir à Claudie BALCON) - Joël PINVIDIC (pouvoir à Joël MARCHADOUR) - Herveline CABON (procuration à Pascal LORGERE) - Raphaël RAPIN (pouvoir à Bernard TANGUY)

Absents excusés n'ayant pas donné pouvoir
néant

**AVENANT A LA CONVENTION DE CONCESSION D'UN DROIT D'USAGE POUR LES
EQUIPEMENTS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES**

Les communes de Guissény et de Saint-Frégant ont conclu une convention de concession d'un droit d'usage pour des équipements de communications électroniques.

L'article 1 de cette convention initiale, qui figure à l'annexe 1 du présent avenant, a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles les Communes mettent à disposition les emplacements afin de permettre au Département le maintien de ses équipements.

Afin de réaménager la bande de fréquence pour la 5^{ème} génération de téléphonie mobile, l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes), par décision n° 2019-0778 en date du 25 juin 2019, a modifié la bande de fréquences, dites WIMAX, attribuée au Département du Finistère.

Du fait de l'impossibilité d'adapter les Equipements du réseau départemental à cette nouvelle fréquence hertzienne sans procéder à de lourds investissements, le Département a décidé l'arrêt de l'exploitation de son réseau au 31 décembre 2019.

Le Département a donc engagé une consultation pour la vente des infrastructures composant son réseau à la suite de quoi, l'offre de la société NOMOTECH, opérateur de communications électroniques, a été validée par délibération du Conseil départemental du 7 octobre 2019.

C'est notamment dans ce cadre-là que NOMOTECH propose d'assurer une continuité des services avec la technologie WIMAX puis de migrer le réseau en Très Haut Débit radio d'ici le 1^{er} juillet 2020.

La Communauté de communes de Lesneven Côte des Légendes a pris la compétence eau potable au 1^{er} janvier 2020. Les ouvrages du service d'eau et les conventions associées ont été transférés de plein droit à cette date.

Le présent avenant a donc pour objet de transférer du Département à la société NOMOTECH la convention passée avec les Communes de Guissény et Saint-Frégant dans les conditions définies.

DECISION : Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le président à signer l'avenant et tous actes à intervenir.

Le Président
Bernard TANGUY



Membres en exercice : 39

- ▶ Présents : 33
- ▶ Votants : 39 (6 procurations)

Date d'affichage de la convocation : 13/02/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS DU
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

DELIBERATION N° CC/39/2020

Séance du 19 / 02 / 2020

Le 19 février 2020 à 18h00, le conseil communautaire - dûment convoqué le 13 février 2020 - s'est réuni en session ordinaire dans la salle Balan à la Maison d'accueil de Lesneven, sous la présidence de Bernard TANGUY, président.

Membres présents

Commune de Goulven	Gilles LE DROFF
Commune de Guissény	Pascal LORGERE
Commune de Kerlouan	Christian COLLIOU - Gérard MITCHOVITCH
Commune de Kernilis	Pierre ADAM - Sandra ROUDAUT
Commune de Kernouës	Christophe BELE
Commune de Lanarvily	Yvon THOMAS
Commune de Le Folgoët	Odette CASTEL - Guy MONOT - Bernard TANGUY - Yolande TANGUY
Commune de Lesneven	Claudie BALCON - Françoise BRIAND - Claire CHAPALAIN - Pascal CORNIC - Nicolas KERMARREC - Ghislaine MESSAGER - Prosper QUELLEC - Isabelle QUILLEREVE-MOREAU
Commune de Ploudaniel	Marie-Paule ABIVEN - Bertrand LAOT - Marie-Pierre LOAËC - Joël MARCHADOUR
Commune de Plouider	Marylène LAGADEC - Guy MORDRET - René PAUGAM
Commune de Plouneour-Brignogan-Plages	Marie-Françoise BUORS - Pascal GOULAOUIC - Jean-Clément ZION
Commune de Saint-Frégant	Cécile GALLIOU
Commune de Saint-Méen	Jacques CROGUENNEC
Commune de Trégarantec	Romuald BOIVIN

Absents excusés ayant donné pouvoir

Charlotte ABIVEN (pouvoir à Christian COLLIOU) - Alexis BONENFANT (pouvoir à Ghislaine MESSAGER) - Yves QUINQUIS (pouvoir à Claudie BALCON) - Joël PINVIDIC (pouvoir à Joël MARCHADOUR) - Herveine CABON (procuration à Pascal LORGERE) - Raphaël RAPIN (pouvoir à Bernard TANGUY)

Absents excusés n'ayant pas donné pouvoir
 néant

**TRANSFERT DE COMPETENCES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF
 PROCES-VERBAUX DE MISE A DISPOSITION DES BIENS ET EQUIPEMENTS DES
 COMMUNES A LA CLCL**

Cette question est, sur avis favorable du conseil communautaire émis en début de séance, ajoutée à l'ordre du jour.

Considérant le transfert à la CLCL au 1^{er} janvier 2020 des compétences eau potable et assainissement collectif,

Considérant que ce transfert de compétences entraîne de plein droit la mise à la disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de ces compétences, cette mise à disposition étant constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre les représentants de la collectivité antérieurement compétente et de la collectivité bénéficiaire (art.1321-1 du CGCT),

Les biens et équipements nécessaires à l'exercice des compétences eau potable et assainissement doivent être mis à disposition de la CLCL par les communes.

En conséquence, il convient d'autoriser le Président à signer les procès-verbaux de mise à disposition desdits biens et équipements, établis contradictoirement entre la CLCL et les communes.

DECISION : Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le président ou son représentant à signer les procès-verbaux à intervenir.

**Le Président
Bernard TANGUY**



Communauté Lesneven
Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

Membres en exercice : 39

- ▶ Présents : 33
- ▶ Votants : 39 (6 procurations)

Date d'affichage de la convocation : 13/02/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N° CC/40/2020

Séance du 19 / 02 / 2020

Le 19 février 2020 à 18h00, le conseil communautaire - dûment convoqué le 13 février 2020 - s'est réuni en session ordinaire dans la salle Balan à la Maison d'accueil de Lesneven, sous la présidence de Bernard TANGUY, président.

Membres présents

Commune de Goulven	Gilles LE DROFF
Commune de Guissény	Pascal LORGERE
Commune de Kerlouan	Christian COLLIOU - Gérard MITCHOVITCH
Commune de Kernilis	Pierre ADAM - Sandra ROUDAUT
Commune de Kernouës	Christophe BELE
Commune de Lanarvily	Yvon THOMAS
Commune de Le Folgoët	Odette CASTEL - Guy MONOT - Bernard TANGUY - Yolande TANGUY
Commune de Lesneven	Claudie BALCON - Françoise BRIAND - Claire CHAPALAIN - Pascal CORNIC - Nicolas KERMARREC - Ghislaine MESSAGER - Prosper QUELLEC - Isabelle QUILLERE-MOREAU
Commune de Ploudaniel	Marie-Paule ABIVEN - Bertrand LAOT - Marie-Pierre LOAËC - Joël MARCHADOUR
Commune de Plouider	Marylène LAGADEC - Guy MORDRET - René PAUGAM
Commune de Plouneour-Brignogan-Plages	Marie-Françoise BUORS - Pascal GOULAOUIC - Jean-Clément ZION
Commune de Saint-Frégant	Cécile GALLIOU
Commune de Saint-Méen	Jacques CROGUENNEC
Commune de Trégarantec	Romuald BOIVIN

Absents excusés ayant donné pouvoir

Charlotte ABIVEN (pouvoir à Christian COLLIOU) - Alexis BONENFANT (pouvoir à Ghislaine MESSAGER) - Yves QUINQUIS (pouvoir à Claudie BALCON) - Joël PINVIDIC (pouvoir à Joël MARCHADOUR) - Herveline CABON (procuration à Pascal LORGERE) - Raphaël RAPIN (pouvoir à Bernard TANGUY)

Absents excusés n'ayant pas donné pouvoir
néant

SPL SOTRAVAL CAUTION D'UN EMPRUNT POUR TRIGLAZ

La SPL Sotralaval a lancé un programme d'investissement au sein du centre de tri des emballages secs Triglaz à Plouédern en vue de l'extension des consignes de tri.

Pour ce faire, la SPL Sotralaval a contracté un prêt afin de couvrir le besoin de financement de 2 500 000 €.

Le contrat de prêt prévoit en garantie de financement un cautionnement solidaire des collectivités actionnaires que sont : Brest Métropole, Morlaix Communauté, les communautés de communes du Pays de Landerneau Daoulas, du Pays des Abers, Pays d'Iroise, Lesneven Côte des Légendes, Presqu'île de Crozon Aulne Maritime, du Pays de Landivisiau, du Haut Léon.

Caractéristiques du prêt :

Organisme de prêt :	Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère
Montant du prêt :	2 500 000 €
Durée	93 mois
Durée du différé d'amortissement	9 mois
Taux d'intérêts	Taux fixe – 0,45%
Périodicité des échéances	Trimestrielle

Modalités du cautionnement solidaire :

Cautionnement à hauteur de 50 % du prêt soit 1 250 000 € à répartir entre les intercommunalités actionnaires au prorata de leur participation dans le capital de la SPL Sotraval.

Ainsi, considérant la part de la CLCL au dit capital de 3,14%, la CLCL est sollicitée pour cautionner à hauteur de 39 229,67€.

Vu l'avis favorable de la commission finances réunie le 12 février 2020,

Le conseil communautaire est invité à :

- se prononcer sur le cautionnement du prêt par la CLCL comme exposé ci-dessus
- autoriser le président ou son représentant à signer toutes les pièces à intervenir.

DECISION : Accord à l'unanimité

Le Président
Bernard TANGUY



Communauté Lesneven
Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

Membres en exercice : 39

- ▶ Présents : 33
- ▶ Votants : 39 (6 procurations)

Date d'affichage de la convocation : 13/02/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N° CC/41/2020

Séance du 19 / 02 / 2020

Le 19 février 2020 à 18h00, le conseil communautaire - dûment convoqué le 13 février 2020 - s'est réuni en session ordinaire dans la salle Balan à la Maison d'accueil de Lesneven, sous la présidence de Bernard TANGUY, président.

Membres présents

Commune de Goulven	Gilles LE DROFF
Commune de Guissény	Pascal LORGERE
Commune de Kerlouan	Christian COLLIQU - Gérard MITCHOVITCH
Commune de Kernilis	Pierre ADAM - Sandra ROUDAUT
Commune de Kernouës	Christophe BELE
Commune de Lanarvily	Yvon THOMAS
Commune de Le Folgoët	Odette CASTEL - Guy MONOT - Bernard TANGUY - Yolande TANGUY
Commune de Lesneven	Claudie BALCON - Françoise BRIAND - Claire CHAPALAIN - Pascal CORNIC - Nicolas KERMARREC - Ghislaine MESSAGER - Prosper QUELLEC - Isabelle QUILLEVERE-MOREAU
Commune de Ploudaniel	Marie-Paule ABIVEN - Bertrand LAOT - Marie-Pierre LOAËC - Joël MARCHADOUR
Commune de Plouider	Marylène LAGADEC - Guy MORDRET - René PAUGAM
Commune de Plouneour-Brignogan-Plages	Marie-Françoise BUORS - Pascal GOULAOUIC - Jean-Clément ZION
Commune de Saint-Frégant	Cécile GALLIOU
Commune de Saint-Méen	Jacques CROGUENNEC
Commune de Trégarantec	Romuald BOIVIN

Absents excusés ayant donné pouvoir

Charlotte ABIVEN (pouvoir à Christian COLLIQU) - Alexis BONENFANT (pouvoir à Ghislaine MESSAGER) - Yves QUINQUIS (pouvoir à Claudie BALCON) - Joël PINVIDIC (pouvoir à Joël MARCHADOUR) - Herveline CABON (procuration à Pascal LORGERE) - Raphaël RAPIN (pouvoir à Bernard TANGUY)

Absents excusés n'ayant pas donné pouvoir

**SOTRAVAL : AVENANT CONTRAT QUASI REGIE
AVENANT N°1 AU CONTRAT DE QUASI REGIE POUR LE TRI ET LE CONDITIONNEMENT DES
EMBALLAGES RECYCLABLES ISSUS DES COLLECTES SELECTIVES**

La société publique locale SOTRAVAL-SPL et ses collectivités actionnaires ont été lauréates à l'appel à projet de l'éco-organisme CITEO pour collecter et traiter les déchets ménagers recyclables dans le cadre de l'extension des consignes de tri.

Dans ce cadre, SOTRAVAL-SPL a décidé de faire évoluer son outil pour le doter des moyens techniques et humains permettant la mise en œuvre de ces nouvelles modalités de traitement.

Ces changements nécessitent de remettre à jour ou de compléter certains articles du contrat de quasi-régie de 12 ans arrivé à mi-parcours.

Les articles concernés sont notamment :

- La durée du contrat est allongée de 7 ans et est portée au 31 décembre 2032.
- La nature des déchets pris en charge élargie compte tenu de l'extension des consignes de tri (notamment concernant le plastique)
- Le contenu des obligations de Sotraval-SPL
- Le prix des prestations
- La révision des prix

En conséquence, il est proposé au conseil, d'approuver les dispositions qui précèdent et d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 au contrat.

Décision : Accord à l'unanimité

Le Président
Bernard TANGUY



Membres en exercice : 39

- ▶ Présents : 33
- ▶ Votants : 39 (6 procurations)

Date d'affichage de la convocation : 13/02/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N° CC/42/2020

Séance du 19 / 02 / 2020

Le 19 février 2020 à 18h00, le conseil communautaire - dûment convoqué le 13 février 2020 - s'est réuni en session ordinaire dans la salle Balan à la Maison d'accueil de Lesneven, sous la présidence de Bernard TANGUY, président.

Membres présents

Commune de Goulven	Gilles LE DROFF
Commune de Guissény	Pascal LORGERE
Commune de Kerlouan	Christian COLLIQU - Gérard MITCHOVITCH
Commune de Kernilis	Pierre ADAM - Sandra ROUDAUT
Commune de Kernouës	Christophe BELE
Commune de Lanarvily	Yvon THOMAS
Commune de Le Folgoët	Odette CASTEL - Guy MONOT - Bernard TANGUY - Yolande TANGUY
Commune de Lesneven	Claudie BALCON - Françoise BRIAND - Claire CHAPALAIN - Pascal CORNIC - Nicolas KERMARREC - Ghislaine MESSAGER - Prosper QUELLEC - Isabelle QUILLEREVE-MOREAU
Commune de Ploudaniel	Marie-Paule ABIVEN - Bertrand LAOT - Marie-Pierre LOAËC - Joël MARCHADOUR
Commune de Plouider	Marylène LAGADEC - Guy MORDRET - René PAUGAM
Commune de Plouneour-Brignogan-Plages	Marie-Françoise BUORS - Pascal GOULAOUIC - Jean-Clément ZION
Commune de Saint-Frégant	Cécile GALLIOU
Commune de Saint-Méen	Jacques CROGUENNEC
Commune de Trégarantec	Romuald BOIVIN

Absents excusés ayant donné pouvoir

Charlotte ABIVEN (pouvoir à Christian COLLIQU) - Alexis BONENFANT (pouvoir à Ghislaine MESSAGER) - Yves QUINQUIS (pouvoir à Claudie BALCON) - Joël PINVIDIC (pouvoir à Joël MARCHADOUR) - Herveline CABON (procuration à Pascal LORGERE) - Raphaël RAPIN (pouvoir à Bernard TANGUY)

Absents excusés n'ayant pas donné pouvoir

**DECHETS RECYCLABLES
AVENANT N°1 AU CONTRAT DE REPRISE DES PLASTIQUES**

La communauté Lesneven Côte des Légendes a signé depuis 2018 un contrat de reprise « option filière » avec la société Valorplast pour la reprise des plastiques issus de la collecte sélective.

Ce contrat fixe l'ensemble des conditions de la reprise des plastiques ; c'est-à-dire les caractéristiques techniques et financières.

Par arrêté en date du 4 janvier 2019, publié au journal officiel le 24 janvier 2019, le cahier des charges d'agrément de la filière des emballages ménagers a fait l'objet de plusieurs modifications concernant

notamment la définition des standards par matériau et la création d'une option spécifique de reprise, assurée par la société agréée, pour le standard « flux développement » plastique.

Un avenant n° 1 est rédigé pour prendre en compte ces évolutions.

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire d'approuver les dispositions qui précèdent et d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 au contrat.

Décision : Accord à l'unanimité

**Le Président
Bernard TANGUY**



Membres en exercice : 39

- ▶ Présents : 33
- ▶ Votants : 39 (6 procurations)

Date d'affichage de la convocation : 13/02/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS DU
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

DELIBERATION N° CC/43/2020

Séance du 19 / 02 / 2020

Le 19 février 2020 à 18h00, le conseil communautaire - dûment convoqué le 13 février 2020 - s'est réuni en session ordinaire dans la salle Balan à la Maison d'accueil de Lesneven, sous la présidence de Bernard TANGUY, président.

Membres présents

Commune de Goulven	Gilles LE DROFF
Commune de Guissény	Pascal LORGERE
Commune de Kerlouan	Christian COLLIQU - Gérard MITCHOVITCH
Commune de Kernilis	Pierre ADAM - Sandra ROUDAUT
Commune de Kernouës	Christophe BELE
Commune de Lanarvily	Yvon THOMAS
Commune de Le Folgoët	Odette CASTEL - Guy MONOT - Bernard TANGUY - Yolande TANGUY
Commune de Lesneven	Claudie BALCON - Françoise BRIAND - Claire CHAPALAIN - Pascal CORNIC - Nicolas KERMARREC - Ghislaine MESSAGER - Prosper QUELLEC - Isabelle QUILLEREVE-MOREAU
Commune de Ploudaniel	Marie-Paule ABIVEN - Bertrand LAOT - Marie-Pierre LOAËC - Joël MARCHADOUR
Commune de Plouider	Marylène LAGADEC - Guy MORDRET - René PAUGAM
Commune de Plouneour-Brignogan-Plages	Marie-Françoise BUORS - Pascal GOULAOUIC - Jean-Clément ZION
Commune de Saint-Frégant	Cécile GALLIOU
Commune de Saint-Méen	Jacques CROGUENNEC
Commune de Trégarantec	Romuald BOIVIN

Absents excusés ayant donné pouvoir

Charlotte ABIVEN (pouvoir à Christian COLLIQU) - Alexis BONENFANT (pouvoir à Ghislaine MESSAGER) - Yves QUINQUIS (pouvoir à Claudie BALCON) - Joël PINVIDIC (pouvoir à Joël MARCHADOUR) - Herveline CABON (procurator à Pascal LORGERE) - Raphaël RAPIN (pouvoir à Bernard TANGUY)

Absents excusés n'ayant pas donné pouvoir

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ADEME ET LE SYMEED
 POUR LA REALISATION D'UN MODECOM
 (CARACTERISATION DES ORDURES MENAGERES)**

De nouveaux projets sont engagés en 2020 sur le territoire de la communauté de communes :

- actions d'économie circulaire auprès des professionnels du territoire (G4DEC)
- extension des consignes de tri sur le Nord Finistère

Les 4 collectivités du G4DEC (CCPI, CCPA, CLCL et CCPLD) souhaitent mener une caractérisation de leurs ordures ménagères (ou MODECOM) afin de faire un état au démarrage de ces projets. Une nouvelle caractérisation pourra être faite dans quelques années afin de vérifier les incidences des actions menées.

Cette étude permettra de bien appréhender la composition de nos déchets et son évolution avec les actions mises en place, afin d'orienter le cas échéant de nouvelles actions ciblées en matière de valorisation, recyclage. Elle permettra d'évaluer en conséquence les politiques publiques mises en œuvre dans ce domaine.

Dans un objectif d'économies d'échelle et de mutualisation des procédures de marchés publics, il est proposé de réaliser un groupement de commandes pour missionner un bureau d'études afin de réaliser cette analyse des ordures ménagères pour les 4 territoires,

Une convention précisant les membres du groupement, l'objet, le rôle du coordonnateur, le rôle des membres et les modalités de tarification sera instituée.

Pour notre collectivité le montant total estimé est de 5 000 € TTC, sur la base de 4 analyses, soit près de 2 500 € de reste à charge, cette étude étant subventionnée à hauteur de 55% ; soit 50 % par l'ADEME et 5% par le Symeed 29.

Le montant total serait compris entre 30 000 € et 40 000 TTC pour les 4 collectivités concernées suivant le nombre d'analyses à effectuer.

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes
- de désigner la Communauté de communes du Pays de Landerneau Daoulas
- comme coordonnateur du groupement de commandes,
- d'autoriser le président à solliciter les subventions auprès de l'ADEME et du Symeed 29

Décision : Accord à l'unanimité

**Le Président
Bernard TANGUY**



Communauté Lesneven
Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

Membres en exercice : 39

- ▶ Présents : 33
- ▶ Votants : 39 (6 procurations)

Date d'affichage de la convocation : 13/02/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N° CC/44/2020

Séance du 19 / 02 / 2020

Le 19 février 2020 à 18h00, le conseil communautaire - dûment convoqué le 13 février 2020 - s'est réuni en session ordinaire dans la salle Balan à la Maison d'accueil de Lesneven, sous la présidence de Bernard TANGUY, président.

Membres présents

Commune de Goulven	Gilles LE DROFF
Commune de Guissény	Pascal LORGERE
Commune de Kerlouan	Christian COLLIQU - Gérard MITCHOVITCH
Commune de Kernilis	Pierre ADAM - Sandra ROUDAUT
Commune de Kernouës	Christophe BELE
Commune de Lanarvily	Yvon THOMAS
Commune de Le Folgoët	Odette CASTEL - Guy MONOT - Bernard TANGUY - Yolande TANGUY
Commune de Lesneven	Claudie BALCON - Françoise BRIAND - Claire CHAPALAIN - Pascal CORNIC - Nicolas KERMARREC - Ghislaine MESSAGER - Prosper QUELLEC - Isabelle QUILLEVERE-MOREAU
Commune de Ploudaniel	Marie-Paule ABIVEN - Bertrand LAOT - Marie-Pierre LOAËC - Joël MARCHADOUR
Commune de Plouider	Marylène LAGADEC - Guy MORDRET - René PAUGAM
Commune de Plouneour-Brignogan-Plages	Marie-Françoise BUORS - Pascal GOULAOUIC - Jean-Clément ZION
Commune de Saint-Frégant	Cécile GALLIOU
Commune de Saint-Méen	Jacques CROGUENNEC
Commune de Trégarantec	Romuald BOIVIN

Absents excusés ayant donné pouvoir

Charlotte ABIVEN (pouvoir à Christian COLLIQU) - Alexis BONENFANT (pouvoir à Ghislaine MESSAGER) - Yves QUINQUIS (pouvoir à Claudie BALCON) - Joël PINVIDIC (pouvoir à Joël MARCHADOUR) - Herveline CABON (procuration à Pascal LORGERE) - Raphaël RAPIN (pouvoir à Bernard TANGUY)

Absents excusés n'ayant pas donné pouvoir

**AMI PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES
GARAGE COMMUNAUTAIRE**

La Communauté Lesneven Côte des Légendes porte la création d'un garage pour les services techniques dans la zone de Gouerven à Lesneven sur un terrain situé derrière la déchetterie. S'agissant d'un bâtiment exemplaire au niveau énergétique, la toiture sera équipée de panneaux photovoltaïques permettant la production d'électricité injectée dans le réseau. Une surface de générateurs de 457m² pour une puissance de 86.4kWc équivalent de la consommation électrique de 25 foyers sera installée.

Pour ce faire, la CLCL a choisi de solliciter un prestataire pour une opération tiers investisseur portant sur la pose et l'exploitation desdits panneaux photovoltaïques pour une durée de 20 ans. Etant précisé que la Communauté de communes prend à sa charge la préparation de la toiture permettant ainsi à l'ouvrage d'accueillir lesdits panneaux.

Un prestataire s'étant positionné, la CLCL doit lancer un appel à manifestation d'intérêt, permettant à d'autres opérateurs de candidater, en application de l'article L2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Au vu des résultats de cet appel à manifestation, la CLCL conventionnera avec le prestataire retenu suivant les dispositions du CGCT et notamment l'article L1311-1 du CGCT.

Le conseil communautaire est invité à :

- décider du lancement d'un appel à manifestation d'intérêt
- autoriser le président ou son représentant à conventionner avec le prestataire qui sera retenu, et à signer toutes les pièces et actes à intervenir.

Décision : Accord à l'unanimité

Le Président
Bernard TANGUY



Membres en exercice : 39

- ▶ Présents : 33
- ▶ Votants : 39 (6 procurations)

Date d'affichage de la convocation : 13/02/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N° CC/45/2020

Séance du 19 / 02 / 2020

Le 19 février 2020 à 18h00, le conseil communautaire - dûment convoqué le 13 février 2020 - s'est réuni en session ordinaire dans la salle Balan à la Maison d'accueil de Lesneven, sous la présidence de Bernard TANGUY, président.

Membres présents

Commune de Goulven	Gilles LE DROFF
Commune de Guissény	Pascal LORGERE
Commune de Kerlouan	Christian COLLIQU - Gérard MITCHOVITCH
Commune de Kernilis	Pierre ADAM - Sandra ROUDAUT
Commune de Kernouës	Christophe BELE
Commune de Lanarvily	Yvon THOMAS
Commune de Le Folgoët	Odette CASTEL - Guy MONOT - Bernard TANGUY - Yolande TANGUY
Commune de Lesneven	Claudie BALCON - Françoise BRIAND - Claire CHAPALAIN - Pascal CORNIC - Nicolas KERMARREC - Ghislaine MESSAGER - Prosper QUELLEC - Isabelle QUILLEVERE-MOREAU
Commune de Ploudaniel	Marie-Paule ABIVEN - Bertrand LAOT - Marie-Pierre LOAËC - Joël MARCHADOUR
Commune de Plouider	Marylène LAGADEC - Guy MORDRET - René PAUGAM
Commune de Plounéour-Brignogan-Plages	Marie-Françoise BUORS - Pascal GOULAOUIC - Jean-Clément ZION
Commune de Saint-Frégant	Cécile GALLIOU
Commune de Saint-Méen	Jacques CROGUENNEC
Commune de Trégarantec	Romuald BOIVIN

Absents excusés ayant donné pouvoir

Charlotte ABIVEN (pouvoir à Christian COLLIQU) - Alexis BONENFANT (pouvoir à Ghislaine MESSAGER) - Yves QUINQUIS (pouvoir à Claudie BALCON) - Joël PINVIDIC (pouvoir à Joël MARCHADOUR) - Herveline CABON (procuration à Pascal LORGERE) - Raphaël RAPIN (pouvoir à Bernard TANGUY)

Absents excusés n'ayant pas donné pouvoir

AMI : PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE

Un projet de création d'une centrale photovoltaïque sur les terrains du périmètre de protection rapprochée des captages d'eau potable de Lannuchen et Kergoff au Folgoët n'avait pas abouti en 2010 compte tenu du moratoire de l'Etat

Le porteur de projet sollicite à nouveau la Communauté de communes pour relancer un tel projet de valorisation énergétique. La surface concernée est de 30 à 40 hectares. C'est un projet de 30 MWc, et une production de 30 800 MWh/an soit l'équivalent de la consommation annuelle de 12 300 personnes, soit l'évitement de 10 000 tonnes de CO2.

Pour mener à bien cette opération, le porteur de projet devra candidater à l'appel d'offres de la Commission de Régulation de l'Energie, précédé d'une phase d'étude de faisabilité, avec l'ARS, l'obtention d'un permis de construire ainsi que l'accord du propriétaire des terrains en l'occurrence la CLCL.

Un tel projet présente des retombées économiques et fiscales.

Il est proposé de lancer un appel à manifestation d'intérêt, permettant une transparence de sélection préalable d'opérateur, en application de l'article L2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Au vu des résultats de cet appel à manifestation, la CLCL conventionnera avec le prestataire retenu suivant les dispositions du CGCT et notamment l'article L1311-1 du CGCT.

Le conseil communautaire est invité à :

- décider du lancement d'un appel à manifestation d'intérêt
- autoriser le président ou son représentant à conventionner avec le prestataire qui sera retenu, et à signer toutes les pièces et actes à intervenir.

Décision : Accord à l'unanimité

**Le Président
Bernard TANGUY**



Membres en exercice : 39

- ▶ Présents : 33
- ▶ Votants : 39 (6 procurations)

Date d'affichage de la convocation : 13/02/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS DU
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

DELIBERATION N° CC/46/2020

Séance du 19 / 02 / 2020

Le 19 février 2020 à 18h00, le conseil communautaire - dûment convoqué 13 février 2020 - s'est réuni en session ordinaire dans la salle Balan à la Maison d'accueil de Lesneven, sous la présidence de Bernard TANGUY, président.

Membres présents

Commune de Goulven	Gilles LE DROFF
Commune de Guissény	Pascal LORGERE
Commune de Kerlouan	Christian COLLIQU - Gérard MITCHOVITCH
Commune de Kernilis	Pierre ADAM - Sandra ROUDAUT
Commune de Kernouës	Christophe BELE
Commune de Lanarvily	Yvon THOMAS
Commune de Le Folgoët	Odette CASTEL - Guy MONOT - Bernard TANGUY - Yolande TANGUY
Commune de Lesneven	Claudie BALCON - Françoise BRIAND - Claire CHAPALAIN - Pascal CORNIC - Nicolas KERMARREC - Ghislaine MESSAGER - Prosper QUELLEC - Isabelle QUILLEVERE-MOREAU
Commune de Ploudaniel	Marie-Paule ABIVEN - Bertrand LAOT - Marie-Pierre LOAËC - Joël MARCHADOUR
Commune de Plouider	Marylène LAGADEC - Guy MORDRET - René PAUGAM
Commune de Plouneour-Brignogan-Plages	Marie-Françoise BUORS - Pascal GOULAOUIC - Jean-Clément ZION
Commune de Saint-Frégant	Cécile GALLIOU
Commune de Saint-Méen	Jacques CROGUENNEC
Commune de Trégarantec	Romuald BOIVIN

Absents excusés ayant donné pouvoir

Charlotte ABIVEN (pouvoir à Christian COLLIQU) - Alexis BONENFANT (pouvoir à Ghislaine MESSAGER) - Yves QUINQUIS (pouvoir à Claudie BALCON) - Joël PINVIDIC (pouvoir à Joël MARCHADOUR) - Herveline CABON (procuration à Pascal LORGERE) - Raphaël RAPIN (pouvoir à Bernard TANGUY)

Absents excusés n'ayant pas donné pouvoir

**ZAE SANT ALAR
 ACQUISITION FONCIERE ET PARTICIPATION A LA VIABILISATION**

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAE de Sant-Alar, 2 propriétaires privés ont souhaité être intégrés au périmètre de la ZAE dès le départ de l'ensemble des procédures, étant entendu qu'il leur serait demandé de respecter l'ensemble des prescriptions découlant de l'aménagement de la ZAE et qu'en contrepartie la collectivité amènerait l'ensemble des réseaux en limite de leur propriété moyennant une participation financière.

Les travaux de viabilisation étant aujourd'hui bien engagés sur le secteur de la ZAE, la participation pour l'envoi des réseaux en limite de propriété a été calculée sur la base des coûts réels pour un montant de 4,58€ HT /m².

D'autre part, l'aménagement des bassins et réseaux de la ZAE a nécessité d'empiéter sur une partie de la parcelle YH90 – classée en 1Aui. L'autorisation préalable du propriétaire de céder une partie de sa parcelle dans le cadre de ces aménagements avait été exigée. Un accord amiable, conforme au prix pratiqué sur le secteur pour l'acquisition d'une surface d'environ 8030 m² a été trouvé entre les parties sur la base de 3,50€/m².

Le conseil communautaire est invité à délibérer, et à autoriser le Président à :

- signer tous les actes et pièces à intervenir pour l'acquisition d'une partie de la parcelle YH 90 au prix de 3,50 €/m² - dont la surface d'environ 8030 m² sera précisée après division cadastrale à la charge de la CLCL ;
- procéder à la facturation auprès des propriétaires privés dont les parcelles sont intégrées à la ZAE de Sant-Alar pour participation aux travaux de viabilisation sur la base de 4,58 € HT /m² rapportés à la surface des parcelles concernées, exigible à la réception de l'ensemble desdits travaux.

Décision : Accord à l'unanimité

Le Président
Bernard TANGUY



Membres en exercice : 39

- ▶ Présents : 33
- ▶ Votants : 39 (6 procurations)

Date d'affichage de la convocation : 13/02/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N° CC/47/2020

Séance du 19 / 02 / 2020

Le 19 février 2020 à 18h00, le conseil communautaire - dûment convoqué le 13 février 2020 - s'est réuni en session ordinaire dans la salle Balan à la Maison d'accueil de Lesneven, sous la présidence de Bernard TANGUY, président.

Membres présents

Commune de Goulven	Gilles LE DROFF
Commune de Guissény	Pascal LORGERE
Commune de Kerlouan	Christian COLLIOU - Gérard MITCHOVITCH
Commune de Kernilis	Pierre ADAM - Sandra ROUDAUT
Commune de Kernouës	Christophe BELE
Commune de Lanarvily	Yvon THOMAS
Commune de Le Folgoët	Odette CASTEL - Guy MONOT - Bernard TANGUY - Yolande TANGUY
Commune de Lesneven	Claudie BALCON - Françoise BRIAND - Claire CHAPALAIN - Pascal CORNIC - Nicolas KERMARREC - Ghislaine MESSAGER - Prosper QUELLEC - Isabelle QUILLEVERE-MOREAU
Commune de Ploudaniel	Marie-Paule ABIVEN - Bertrand LAOT - Marie-Pierre LOAËC - Joël MARCHADOUR
Commune de Plouider	Marylène LAGADEC - Guy MORDRET - René PAUGAM
Commune de Plounéour-Brignogan-Plages	Marie-Françoise BUORS - Pascal GOULAOUIC - Jean-Clément ZION
Commune de Saint-Frégant	Cécile GALLIOU
Commune de Saint-Méen	Jacques CROGUENNEC
Commune de Trégarantec	Romuald BOIVIN

Absents excusés ayant donné pouvoir

Charlotte ABIVEN (pouvoir à Christian COLLIOU) - Alexis BONENFANT (pouvoir à Ghislaine MESSAGER) - Yves QUINQUIS (pouvoir à Claudie BALCON) - Joël PINVIDIC (pouvoir à Joël MARCHADOUR) - Herveine CABON (procuration à Pascal LORGERE) - Raphaël RAPIN (pouvoir à Bernard TANGUY)

Absents excusés n'ayant pas donné pouvoir

RESERVES FONCIERES : ACQUISITIONS PARCELLES YH50 – YH54 – PLOUDANIEL

A l'instar de la constitution récente de réserve foncière sur le secteur de la ZAE de Mescoden à Ploudaniel, la collectivité souhaite poursuivre sa politique de maîtrise du foncier agricole et non agricole sur son territoire en vue de répondre à divers objectifs d'aménagement du territoire (économie, habitat, bassin versant).

Une nouvelle opportunité de réserve foncière s'est présentée sur le secteur de Ploudaniel. Il s'agit des parcelles cadastrées section YH n°50 (10 030 m²) et YE n°54 (4 460 m²) classées en 2Aui. Un accord après négociation

amiable a été trouvé avec le propriétaire, M.Pors, au prix de 3 € / m², soit un montant total net vendeur de **43 470 € pour une surface totale de 14 490 m².**

L'acquisition de ces parcelles s'inscrirait à la fois dans le cadre des mesures compensatoires prévues dans le cadre de l'étude ERC menée pour l'aménagement de la ZAE de Sant-Alar à Ploudaniel mais aussi dans les préconisations du schéma directeur d'aménagement de tout ce secteur à moyen long terme. Pour mémoire, le Préfet a donné un avis favorable aux mesures présentées dans le cadre de l'étude ERC compte tenu de l'engagement des collectivités « à réserver à court terme une part conséquente des moyens financiers prévus à l'acquisition de réserves foncières agricoles pour aider les agriculteurs impactés par le projet à retrouver des capacités d'exploitation et à améliorer leur organisation ».

Vu les mesures compensatoires prévues dans le cadre de l'étude ERC

Vu l'avis du Préfet reçu le 26 décembre 2018

Vu l'avis favorable de la commission économie du 5 février 2020 ;

Le conseil communautaire est invité à délibérer, et à autoriser le Président à signer tous les actes et pièces à intervenir pour l'acquisition desdites parcelles auprès du propriétaire M. Pors, ou toute autre personne physique ou morale se substituant à lui, pour un prix principal net vendeur de 43 470 €.

Décision : Accord à l'unanimité

**Le Président
Bernard TANGUY**



Membres en exercice : 39

- ▶ Présents : 33
- ▶ Votants : 39 (6 procurations)

Date d'affichage de la convocation : 13/02/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS DU
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

DELIBERATION N° CC/48/2020

Séance du 19 / 02 / 2020

Le 19 février 2020 à 18h00, le conseil communautaire - dûment convoqué le 13 février 2020 - s'est réuni en session ordinaire dans la salle Balan à la Maison d'accueil de Lesneven, sous la présidence de Bernard TANGUY, président.

Membres présents

Commune de Goulven	Gilles LE DROFF
Commune de Guissény	Pascal LORGERE
Commune de Kerlouan	Christian COLLIQU - Gérard MITCHOVITCH
Commune de Kernilis	Pierre ADAM - Sandra ROUDAUT
Commune de Kernouës	Christophe BELE
Commune de Lanarvily	Yvon THOMAS
Commune de Le Folgoët	Odette CASTEL - Guy MONOT - Bernard TANGUY - Yolande TANGUY
Commune de Lesneven	Claudie BALCON - Françoise BRIAND - Claire CHAPALAIN - Pascal CORNIC - Nicolas KERMARREC - Ghislaine MESSAGER - Prosper QUELLEC - Isabelle QUILLEVERE-MOREAU
Commune de Ploudaniel	Marie-Paule ABIVEN - Bertrand LAOT - Marie-Pierre LOAËC - Joël MARCHADOUR
Commune de Plouider	Marylène LAGADEC - Guy MORDRET - René PAUGAM
Commune de Plounéour-Brignogan-Plages	Marie-Françoise BUORS - Pascal GOULAOUIC - Jean-Clément ZION
Commune de Saint-Frégant	Cécile GALLIOU
Commune de Saint-Méen	Jacques CROGUENNEC
Commune de Trégarantec	Romuald BOIVIN

Absents excusés ayant donné pouvoir

Charlotte ABIVEN (pouvoir à Christian COLLIQU) - Alexis BONENFANT (pouvoir à Ghislaine MESSAGER) - Yves QUINQUIS (pouvoir à Claudie BALCON) - Joël PINVIDIC (pouvoir à Joël MARCHADOUR) - Herveline CABON (procuration à Pascal LORGERE) - Raphaël RAPIN (pouvoir à Bernard TANGUY)

Absents excusés n'ayant pas donné pouvoir

**RESERVES FONCIERES : ACQUISITIONS
 PARCELLES INDIVISION MESSAGER - PLOUDANIEL**

Suite à la cessation d'activité d'un exploitant agricole, locataire des terres propriété de l'indivision Messenger localisées sur la commune de Ploudaniel aux lieux-dits Créach, Pont Neuf et Kernevez Saint-Barbe, la CLCL a fait appel à la Chambre d'Agriculture pour mener une étude d'opportunité d'acquisition foncière. Pour la collectivité une telle acquisition permettrait de répondre à des besoins multiples notamment en termes de compensations foncières pour les exploitations impactées par des projets d'urbanisation. Elle permettrait également de favoriser les échanges parcellaires et répondre à l'enjeu fort existant sur le territoire de regroupement de parcellaires agricoles.

Ainsi, conformément à la demande de la commission permanente réunie le 16 septembre 2019, le service d'évaluation du domaine a été consulté pour estimer l'ensemble de la propriété de près de 30ha dont le descriptif est joint à la présente délibération. L'ensemble de la propriété est évalué dans l'avis n°2019-179V1106 à 0,75 €/m² avec une marge d'appréciation de 10%.

Un accord écrit de la majorité des indivisaires est parvenu à la CLCL fin 2019 sur la base du tarif du domaine majoré de 10 % soit, compte tenu de la surface totale de la propriété de près de 30 ha, un montant total de 250 000 €.

Vu la convention signée avec la Chambre d'Agriculture en date du 28 octobre 2018

Vu les mesures compensatoires prévues dans le cadre de l'étude ERC ZAE Sant-Alar

Vu l'avis n°2019-179V1106

Vu l'avis favorable de la commission économie du 5 février 2020

Le conseil communautaire est invité à délibérer, et à autoriser le Président à :

- Poursuivre les négociations amiables avec l'ensemble des membres de l'indivision Messenger sur la base de 250 000 € pour l'acquisition de l'ensemble de la propriété
- Signer, le cas échéant, tous les actes et pièces à intervenir pour l'acquisition desdites parcelles auprès des propriétaires de l'indivision Messenger, ou toute autre personne physique ou morale se substituant à eux, pour un prix principal net vendeur de 250 000€
- Poursuivre l'accompagnement avec la Chambre d'Agriculture pour la gestion ultérieure du dossier, cellule foncière, échange de parcelles...

Décision : Accord à l'unanimité

Le Président
Bernard TANGUY



Communauté Lesneven
Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

Membres en exercice : 39

- ▶ Présents : 33
- ▶ Votants : 39 (6 procurations)

Date d'affichage de la convocation : 13/02/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N° CC/49/2020

Séance du 19 / 02 / 2020

Le 19 février 2020 à 18h00, le conseil communautaire - dûment convoqué le 13 février 2020 - s'est réuni en session ordinaire dans la salle Balan à la Maison d'accueil de Lesneven, sous la présidence de Bernard TANGUY, président.

Membres présents

Commune de Goulven	Gilles LE DROFF
Commune de Guissény	Pascal LORGERE
Commune de Kerlouan	Christian COLLIQU - Gérard MITCHOVITCH
Commune de Kernilis	Pierre ADAM - Sandra ROUDAUT
Commune de Kernouës	Christophe BELE
Commune de Lanarvily	Yvon THOMAS
Commune de Le Folgoët	Odette CASTEL - Guy MONOT - Bernard TANGUY - Yolande TANGUY
Commune de Lesneven	Claudie BALCON - Françoise BRIAND - Claire CHAPALAIN - Pascal CORNIC - Nicolas KERMARREC - Ghislaine MESSAGER - Prosper QUELLEC - Isabelle QUILLEVERE-MOREAU
Commune de Ploudaniel	Marie-Paule ABIVEN - Bertrand LAOT - Marie-Pierre LOAËC - Joël MARCHADOUR
Commune de Plouider	Marylène LAGADEC - Guy MORDRET - René PAUGAM
Commune de Plounéour-Brignogan-Plages	Marie-Françoise BUORS - Pascal GOULAOUIC - Jean-Clément ZION
Commune de Saint-Frégant	Cécile GALLIOU
Commune de Saint-Méen	Jacques CROGUENNEC
Commune de Trégarantec	Romuald BOIVIN

Absents excusés ayant donné pouvoir

Charlotte ABIVEN (pouvoir à Christian COLLIQU) - Alexis BONENFANT (pouvoir à Ghislaine MESSAGER) - Yves QUINQUIS (pouvoir à Claudie BALCON) - Joël PINVIDIC (pouvoir à Joël MARCHADOUR) - Herveline CABON (procuration à Pascal LORGERE) - Raphaël RAPIN (pouvoir à Bernard TANGUY)

Absents excusés n'ayant pas donné pouvoir

**RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF
PASS COMMERCE ARTISANAT**

Suite au conseil communautaire du 29 novembre 2017, la Communauté Lesneven Côte des Légendes a décidé la mise en œuvre à titre expérimental du dispositif Pass Commerce-Artisanat sur l'année 2018, dans le cadre de la convention passée avec la Région Bretagne le 27 décembre 2017.

Par délibération du 20 février 2019, le renouvellement et l'ajustement du dispositif a été adopté à l'unanimité.

L'objectif du dispositif est d'aider à la modernisation du commerce indépendant et de l'artisanat et de dynamiser l'activité économique des TPE, prioritairement dans les communes de moins de 5 000 habitants. Il permet, de surcroît, de générer un effet levier par l'obtention de 50% de coparticipation de la Région (30% dans les communes de plus de 5 000 habitants).

Le dispositif fonctionne particulièrement bien sur le territoire puisque 39 dossiers ont reçu un avis favorable depuis sa mise en place.

Conformément à la délibération de départ il est proposé de renouveler le dispositif pour l'année 2020 selon les mêmes critères d'éligibilité ajustés en 2019 et les mêmes dispositions financières.

***Vu** la délibération n°17-0204-11 de la commission permanente du Conseil régional en date du 4 décembre 2017 approuvant les termes de la convention portant sur le dispositif PASS COMMERCE ET ARTISANAT et autorisant le Président à la signer ;*

***Vu** la délibération n°90/2017 du conseil communautaire de la Communauté Lesneven Côte des Légendes en date du 29 novembre 2017 approuvant les termes de la convention portant sur le dispositif PASS COMMERCE ET ARTISANAT et autorisant son Président à la signer ;*

***Vu** la convention PASS COMMERCE ET ARTISANAT signée le 27 décembre 2017 ;*

***Vu** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 09 février 2019 apportant des ajustements à la fiche socle du dispositif PASS COMMERCE ET ARTISANAT ;*

***Vu** la délibération n°CC/10/2019 du conseil communautaire de la Communauté Lesneven Côte des Légendes du 20 février 2019*

Après avoir pris connaissance de l'avis favorable de la commission de développement économique du 05 février 2020,

Le conseil communautaire est appelé à :

- Approuver le principe de renouvellement du dispositif pour l'année 2020 selon les critères définis dans la Fiche Pass commerce-artisanat (ANNEXE)
- Inscrire les crédits nécessaires pour sa mise en place au 1^{er} janvier 2020 soit une enveloppe de 75 000 € pour la part communautaire et 50 000 € pour l'avance au titre des coparticipations de la Région qui seront inscrites en recettes,
- Donner délégation au président pour l'attribution des aides aux entreprises

Décision : Accord à l'unanimité

Le Président
Bernard TANGUY



Communauté Lesneven
Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

Membres en exercice : 39

- ▶ Présents : 33
- ▶ Votants : 39 (6 procurations)

Date d'affichage de la convocation : 13/02/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N° CC/50/2020

Séance du 19 / 02 / 2020

Le 19 février 2020 à 18h00, le conseil communautaire - dûment convoqué le 13 février 2020 - s'est réuni en session ordinaire dans la salle Balan à la Maison d'accueil de Lesneven, sous la présidence de Bernard TANGUY, président.

Membres présents

Commune de Goulven	Gilles LE DROFF
Commune de Guissény	Pascal LORGERE
Commune de Kerlouan	Christian COLLIQU - Gérard MITCHOVITCH
Commune de Kernilis	Pierre ADAM - Sandra ROUDAUT
Commune de Kernouës	Christophe BELE
Commune de Lanarvily	Yvon THOMAS
Commune de Le Folgoët	Odette CASTEL - Guy MONOT - Bernard TANGUY - Yolande TANGUY
Commune de Lesneven	Claudie BALCON - Françoise BRIAND - Claire CHAPALAIN - Pascal CORNIC - Nicolas KERMARREC - Ghislaine MESSAGER - Prosper QUELLEC - Isabelle QUILLEVERE-MOREAU
Commune de Ploudaniel	Marie-Paule ABIVEN - Bertrand LAOT - Marie-Pierre LOAËC - Joël MARCHADOUR
Commune de Plouider	Marylène LAGADEC - Guy MORDRET - René PAUGAM
Commune de Plouneour-Brignogan-Plages	Marie-Françoise BUORS - Pascal GOULAOUIC - Jean-Clément ZION
Commune de Saint-Frégant	Cécile GALLIOU
Commune de Saint-Méen	Jacques CROGUENNEC
Commune de Trégarantec	Romuald BOIVIN

Absents excusés ayant donné pouvoir

Charlotte ABIVEN (pouvoir à Christian COLLIQU) - Alexis BONENFANT (pouvoir à Ghislaine MESSAGER) - Yves QUINQUIS (pouvoir à Claudie BALCON) - Joël PINVIDIC (pouvoir à Joël MARCHADOUR) - Herveline CABON (procuration à Pascal LORGERE) - Raphaël RAPIN (pouvoir à Bernard TANGUY)

Absents excusés n'ayant pas donné pouvoir

AIDE A L'INSTALLATION D'UNE AGRICULTRICE

Dans le cadre de l'élaboration du schéma de développement économique 2012-2015, le conseil communautaire du 26 juin 2012, a décidé à l'unanimité de mettre en place une aide à l'installation de 2 000 € destinée aux agriculteurs, dont le siège d'exploitation est situé sur la communauté de communes.

Les candidats demandeurs qui satisfont aux conditions d'attribution de la dotation à l'installation des jeunes agriculteurs versée par l'État bénéficient automatiquement de cette aide.

Pour les autres candidats demandeurs, une commission ad hoc, composée du Vice-Président en charge de l'économie et d'agriculteurs élus dans les communes du territoire étudie les dossiers au cas par cas et émet un avis.

C'est ainsi que les membres de la commission ont examiné, la demande d'aide à l'installation pour une agricultrice hors dispositifs dotation jeunes agriculteurs.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 05 février 2020 pour l'attribution d'une aide de 2000 euros,

Le conseil communautaire est invité à se prononcer sur l'attribution de la subvention pour le dossier suivant :

N° dossier		Nom	Prénom	Adresse de l'installation	Commune	Activité	SAU prévue à l'installation (ha)	Statut	DJA	Avis du comité si nécessaire	Montant aide
2020-1	38	SOUCHET	Emilie	205 hent an avel reter - Le croazou	KERLOUAN	Semences potagères + légumes - bio	6,5 ha	EI	NON	FAVORABLE	2 000 €

Décision : Accord à l'unanimité

**Le Président
Bernard TANGUY**



Membres en exercice : 39

- ▶ Présents : 33
- ▶ Votants : 39 (6 procurations)

Date d'affichage de la convocation : 13/02/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N° CC/51/2020

Séance du 19 / 02 / 2020

Le 19 février 2020 à 18h00, le conseil communautaire - dûment convoqué le 13 février 2020 - s'est réuni en session ordinaire dans la salle Balan à la Maison d'accueil de Lesneven, sous la présidence de Bernard TANGUY, président.

Membres présents

Commune de Goulven	Gilles LE DROFF
Commune de Guissény	Pascal LORGERE
Commune de Kerlouan	Christian COLLIQU - Gérard MITCHOVITCH
Commune de Kernilis	Pierre ADAM - Sandra ROUDAUT
Commune de Kernouës	Christophe BELE
Commune de Lanarvily	Yvon THOMAS
Commune de Le Folgoët	Odette CASTEL - Guy MONOT - Bernard TANGUY - Yolande TANGUY
Commune de Lesneven	Claudie BALCON - Françoise BRIAND - Claire CHAPALAIN - Pascal CORNIC - Nicolas KERMARREC - Ghislaine MESSAGER - Prosper QUELLEC - Isabelle QUILLEVERE-MOREAU
Commune de Ploudaniel	Marie-Paule ABIVEN - Bertrand LAOT - Marie-Pierre LOAËC - Joël MARCHADOUR
Commune de Plouider	Marylène LAGADEC - Guy MORDRET - René PAUGAM
Commune de Plounéour-Brignogan-Plages	Marie-Françoise BUORS - Pascal GOULAOUIC - Jean-Clément ZION
Commune de Saint-Frégant	Cécile GALLIOU
Commune de Saint-Méen	Jacques CROGUENNEC
Commune de Trégarantec	Romuald BOIVIN

Absents excusés ayant donné pouvoir

Charlotte ABIVEN (pouvoir à Christian COLLIQU) - Alexis BONENFANT (pouvoir à Ghislaine MESSAGER) - Yves QUINQUIS (pouvoir à Claudie BALCON) - Joël PINVIDIC (pouvoir à Joël MARCHADOUR) - Herveline CABON (procuration à Pascal LORGERE) - Raphaël RAPIN (pouvoir à Bernard TANGUY)

Absents excusés n'ayant pas donné pouvoir

**VALORISATION DE MENEHAM
DEMANDE DE SUBVENTION REGION SITE D'EXCEPTION DE BRETAGNE**

La rénovation et le renforcement de l'attractivité du site de Meneham est une action du projet de territoire 2015-2020 de la Communauté Lesneven Côte des Légendes.

Par délibération n°CC93 du 19 décembre 2018, le Conseil communautaire a approuvé le nouveau projet de site pluriannuel 2019-2023. Les 4 axes de développement du site s'articulent autour de :

- **Aménager** pour mieux accueillir les visiteurs tout en préservant ce site naturel d'exception
- **Expliquer** - interpréter un site global et l'animer avec les moyens d'aujourd'hui
- **Communiquer** pour faire évoluer l'image de Meneham

- **Développer** : organiser, sauvegarder et augmenter les ressources pour garantir la pérennité du site de Meneham

Le site de Meneham est un incontournable de la Destination Brest Terres Océanes. C'est un des points d'attraction touristique de la Côte des Légendes et du Nord Finistère.

Site naturel et culturel exceptionnel concourt au positionnement de la Destination touristique Brest Terres Océanes en associant multiples thématiques telles des phares s'appuyant sur les phares de Pontusval et de l'Île Vierge, ou encore la randonnée...

Aussi, avec le soutien de Brest Terres Océanes, il est proposé au Conseil Communautaire de candidater à la démarche « site d'exception » portée par la Région Bretagne pour un montant de 150 000 €.

Le programme d'investissement présenté ci-dessous concerne la période 2020-2021.

Dépenses *	Montant en € HT	Ressources	Montant
Intitulé des postes		Fonds privés (précisez-en l'origine)	
Axe 1	454 700		
Aménagement du nouveau parking	274 700		
Construction abri du visiteur sur parking sud	180 000	Total des fonds privés	-
Axe 2	195 000		
Travaux muséographie	195 000	Fonds publics (précisez-en l'origine)	
Axe 3	346 000	CLCL	281 300
Réalisation de l'étude aménagement	35 000	Département _contrat de territoire	150 000
Réaménagement du parking actuel	120 000	Région - contrat de partenariat	100 900
Requalification des itinéraires automobiles et création de voies pour les circulations douces	36 000	Etat - DETR	213 500
Création de cheminements piétons	20 000	Département - participation travaux sur leur propriété	100 000
Refondation paysagère du site	80 000	Région - BTO	150 000
Création d'espaces poubelles à l'abri des regards	20 000		
Création d'espaces de repos et de détente	35 000	Total des fonds publics	995 700
TOTAL DÉPENSES*	995 700	TOTAL RESSOURCES	995 700

Décision : Accord à l'unanimité

Le Président
Bernard TANGUY



Communauté Lesneven
Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

Membres en exercice : 39

- ▶ Présents : 33
- ▶ Votants : 39 (6 procurations)

Date d'affichage de la convocation : 13/02/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N° CC/52/2020

Séance du 19 / 02 / 2020

Le 19 février 2020 à 18h00, le conseil communautaire - dûment convoqué le 13 février 2020 - s'est réuni en session ordinaire dans la salle Balan à la Maison d'accueil de Lesneven, sous la présidence de Bernard TANGUY, président.

Membres présents

Commune de Goulven	Gilles LE DROFF
Commune de Guissény	Pascal LORGERE
Commune de Kerlouan	Christian COLLIQU - Gérard MITCHOVITCH
Commune de Kernilis	Pierre ADAM - Sandra ROUDAUT
Commune de Kernouës	Christophe BELE
Commune de Lanarvily	Yvon THOMAS
Commune de Le Folgoët	Odette CASTEL - Guy MONOT - Bernard TANGUY - Yolande TANGUY
Commune de Lesneven	Claudie BALCON - Françoise BRIAND - Claire CHAPALAIN - Pascal CORNIC - Nicolas KERMARREC - Ghislaine MESSAGER - Prosper QUELLEC - Isabelle QUILLEVERE-MOREAU
Commune de Ploudaniel	Marie-Paule ABIVEN - Bertrand LAOT - Marie-Pierre LOAËC - Joël MARCHADOUR
Commune de Plouider	Marylène LAGADEC - Guy MORDRET - René PAUGAM
Commune de Plouneour-Brignogan-Plages	Marie-Françoise BUORS - Pascal GOULAOUIC - Jean-Clément ZION
Commune de Saint-Frégant	Cécile GALLIOU
Commune de Saint-Méen	Jacques CROGUENNEC
Commune de Trégarantec	Romuald BOIVIN

Absents excusés ayant donné pouvoir

Charlotte ABIVEN (pouvoir à Christian COLLIQU) - Alexis BONENFANT (pouvoir à Ghislaine MESSAGER) - Yves QUINQUIS (pouvoir à Claudie BALCON) - Joël PINVIDIC (pouvoir à Joël MARCHADOUR) - Herveline CABON (procuration à Pascal LORGERE) - Raphaël RAPIN (pouvoir à Bernard TANGUY)

Absents excusés n'ayant pas donné pouvoir

**TRANSFERT DE LA COMPETENCE « ECLAIRAGE PUBLIC »
AU SDEF**

Vu les articles 2, 2.2.2 et 4.2.1.A des statuts du Syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère (SDEF).

le Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère (SDEF) peut exercer, sur demande d'un EPCI qui dispose de cette compétence, la compétence « éclairage public ».

La Communauté Lesneven Côte des Légendes assure la maîtrise d'ouvrage des installations neuves d'éclairage public et également l'entretien et la maintenance des installations situées dans les zones d'activités communautaires.

Il est proposé de transférer cette compétence au SDEF, au titre de ses compétences optionnelles.

Du fait de ce transfert, la communauté de communes devient membre du SDEF et à ce titre doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant appelé à siéger au comité syndical. Il faut noter que ce représentant ne peut pas être délégué communal.

Le conseil communautaire est invité à :

- Approuver le transfert de la compétence « maîtrise d'ouvrage des installations neuves d'éclairage public » au SDEF, concernant les ZAE communautaires,
- Approuver le transfert de la compétence « entretien et maintenance des installations d'éclairage public » au SDEF, sur les ZAE communautaires
- Autoriser le Président à signer tous documents relatifs à ce transfert,
- Désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de la Communauté de communes Lesneven Côte des Légendes :
 - ▶ Titulaire : Yves QUINQUIS
 - ▶ Suppléant : Bernard TANGUY

Il est précisé que le transfert prend effet au premier jour du mois suivant la date à laquelle la délibération est devenue exécutoire.

Décision : Accord à l'unanimité

Le Président
Bernard TANGUY



Membres en exercice : 39

- ▶ Présents : 33
- ▶ Votants : 39 (6 procurations)

Date d'affichage de la convocation : 13/02/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N° CC/53/2020

Séance du 19 / 02 / 2020

Le 19 février 2020 à 18h00, le conseil communautaire - dûment convoqué le 13 février 2020 - s'est réuni en session ordinaire dans la salle Balan à la Maison d'accueil de Lesneven, sous la présidence de Bernard TANGUY, président.

Membres présents

Commune de Goulven	Gilles LE DROFF
Commune de Guissény	Pascal LORGERE
Commune de Kerlouan	Christian COLLIOU - Gérard MITCHOVITCH
Commune de Kernilis	Pierre ADAM - Sandra ROUDAUT
Commune de Kernouës	Christophe BELE
Commune de Lanarvily	Yvon THOMAS
Commune de Le Folgoët	Odette CASTEL - Guy MONOT - Bernard TANGUY - Yolande TANGUY
Commune de Lesneven	Claudie BALCON - Françoise BRIAND - Claire CHAPALAIN - Pascal CORNIC - Nicolas KERMARREC - Ghislaine MESSAGER - Prosper QUELLEC - Isabelle QUILLEVERE-MOREAU
Commune de Ploudaniel	Marie-Paule ABIVEN - Bertrand LAOT - Marie-Pierre LOAËC - Joël MARCHADOUR
Commune de Plouider	Marylène LAGADEC - Guy MORDRET - René PAUGAM
Commune de Plouneour-Brignogan-Plages	Marie-Françoise BUORS - Pascal GOULAOUIC - Jean-Clément ZION
Commune de Saint-Frégant	Cécile GALLIOU
Commune de Saint-Méen	Jacques CROGUENNEC
Commune de Trégarantec	Romuald BOIVIN

Absents excusés ayant donné pouvoir

Charlotte ABIVEN (pouvoir à Christian COLLIOU) - Alexis BONENFANT (pouvoir à Ghislaine MESSAGER) - Yves QUINQUIS (pouvoir à Claudie BALCON) - Joël PINVIDIC (pouvoir à Joël MARCHADOUR) - Herveline CABON (procuration à Pascal LORGERE) - Raphaël RAPIN (pouvoir à Bernard TANGUY)

Absents excusés n'ayant pas donné pouvoir

VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE

Le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE), instauré par la loi de Programmation et d'orientation de la Politique Energétique de 2005 permet à un certain nombre de personnes morales – les éligibles – qui engagent des travaux d'amélioration de la performance énergétique sur les équipements et bâtiments d'obtenir des CEE en contrepartie d'investissements. Ces CEE peuvent ensuite être valorisés par la vente à des entreprises qui émettent le plus de gaz à effet de serre – les obligés – qui ont l'obligation de réaliser des économies d'énergie ou de collecter des CEE.

La mutualisation des CEE pilotée par Brest métropole permet de bénéficier d'une valorisation économique plus incitative au bénéfice des collectivités participant à la démarche.

Outils d'incitation financiers, les CEE contribuent à la réalisation d'économies d'énergie: le volume d'économie généré est exprimé en kilowattheures cumulés et actualisés à 4% sur la durée de vie de l'équipement ayant généré des économies d'énergie (kWh cumac). Pour tout acteur participant au dispositif des CEE (obligé ou éligible), le dépôt d'un dossier de travaux est soumis à un seuil minimum de 50 GWh cumac. Par conséquent, il est nécessaire de se regrouper avec Brest métropole pour atteindre le seuil permettant une valorisation économique intéressante.

Compte tenu de la complexité d'élaboration des dossiers de récupération des certificats, les parties conviennent expressément qu'Ener'gence, Agence de Maîtrise de l'Energie et du Climat du Pays de Brest, est désignée par Brest métropole pour constituer les dossiers via l'outil CDnergy. Ainsi, Ener'gence constituera les dossiers CEE.

Brest métropole dépose pour validation auprès du Pôle National des Certificats d'Economies d'Energie (PNCEE) ou toute autre autorité administrative compétente les documents et informations par le biais de la plateforme CDnergy, et qui sont nécessaires à la constitution du dossier de demande de CEE.

Les CEE délivrés après dépôt de dossier de demande par Brest métropole et enregistrés sur le registre, seront valorisés selon les modalités suivantes :

- Brest métropole s'engage à reverser à la CLCL l'intégralité de la part du bénéfice de la vente des CEE qui lui revient, au plus tard 8 mois à compter de la date d'encaissement du produit de la vente des CEE par Brest métropole.
- Brest métropole se garde le droit de vente de CEE au moment qu'elle jugera le plus opportun sur la durée de vie de la convention et du certificat.
- En effet, comme toute valeur sur un marché, un CEE n'a pas de valeur fixe prédéfinie, mais variable.

La convention prend effet à compter de la date de sa signature pour une durée de 4 ans.

Par cette décision d'adhésion à la convention de partenariat, la Communauté de communes bénéficiera :

- De l'ensemble des moyens d'expertise d'Ener'gence sur le sujet
- Des moyens mis à disposition par Brest métropole et d'Ener'gence :
Information et conseil sur les actions éligibles, aide pour intégrer dans les pièces des marchés publics les prescriptions technique et administratives nécessaires à la collecte des CEE
- De la prise en charge administrative de la constitution des dossiers CEE

Il est proposé au conseil communautaire :

- De valoriser, pour l'ensemble du patrimoine bâti communautaire, les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) au travers de la démarche de collecte portée par Brest métropole ;
- De s'engager à ne pas demander une nouvelle fois, au nom de la communauté de communes, la valorisation des même CEE ;
- D'autoriser Brest métropole à recevoir la rétribution financière liée à la valorisation des CEE dans les conditions de reversement arrêtées par la convention ;
- D'autoriser le président à signer la convention de partenariat de valorisation des CEE ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

Décision : Accord à l'unanimité

Le Président
Bernard TANGUY